

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS DU LUNDI 26 AVRIL 2010, A COUVET, SALLE DES SPECTACLES.

Présidence: M. Christian Mermet.

Le président ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue à chacun. Il rappelle ensuite l'ordre du jour qui se présente comme suit :

1. Appel
 2. Correspondance
 3. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 février 2010
 4. a) Nomination d'un membre à la commission des naturalisations et agrégations suite à la démission de M. Yves Antoniotti
b) Nomination d'un membre à la commission de gestion et des finances suite à la démission de Mme Sandra Menoud
 5. Approbation des comptes 2009
 6. Diverses opérations foncières
 - a) Vente de terrain à M. Jean-Paul Chédel
 - b) Octroi d'une servitude au profit de Chopard International SA
 7. Dissolutions et légalisations des réserves comptables
 8. Acceptation des fonds provenant des anciennes commissions scolaires
 9. Parc de véhicules de la voirie
 10. Motions et propositions
 - a) Motion du groupe PLR : « Un arbre pour chaque naissance »
 - b) Motion du groupe POP : « Pour des achats ou des investissements communaux issus d'une production sociale et écologique »
 11. Communications du Conseil communal
 12. Interpellations et questions
 13. Nomination du Bureau du Conseil général
-

1. APPEL

Le président demande au chancelier de bien vouloir procéder à l'appel :

41 membres sont convoqués.

Présents : 38 membres, 39 dès l'arrivée de M. Alexandre Willener (UDC) durant l'examen des comptes

Excusés : MM. Sergio Santiago (Les Verts) ; Nicolas Stauffer (PLR) ; Alexandre Willener (UDC, en retard)

Majorité absolue : 20 voix

Les cinq conseillers communaux, le chancelier et Mme Alexandra Schmied, secrétaire à la chancellerie, sont présents.

2. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est parvenue au président.

3. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 FEVRIER 2010

M. Philippe Vaucher (POP) aimerait être sûr de la réponse donnée à la question 7 relative à l'entretien des talus et des haies. En effet, il demande si la tonte des talus n'est bien prévue qu'une seule fois par année ?

M. Yves Fattou (cc) confirme, les talus seront fauchés une seule fois par année afin de permettre la floraison de rares espèces. Seuls les endroits à risque, où des mesures de sécurité (visibilité) doivent être garanties seront tondus en tout cas deux fois.

Le procès-verbal ne suscitant aucun autre commentaire, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

4. A) NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DES NATURALISATIONS ET AGREGATIONS SUITE A LA DEMISSION DE M. YVES ANTONIOTTI

Le président laisse la parole au groupe socialiste afin qu'il propose un membre à cette commission.

Au nom du groupe socialiste, Mme Valeria Generoso propose :
✓ M. Gabriel Modolo

Aucun autre candidat n'étant présenté, M. Modolo est élu tacitement à la CNAT.

B) NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES SUITE A LA DEMISSION DE MME SANDRA MENOUD

Le président laisse la parole au groupe PLR afin qu'il propose un membre à la CGF.

Au nom du groupe PLR, Mme Christelle Gertsch Macuglia propose :
✓ M. Daniel Otth

Aucun autre candidat n'étant présenté, M. Otth est élu tacitement.

5. APPROBATION DES COMPTES 2009

Le président ouvre la discussion.

M. Sandy Grandjean (PLR) fait l'intervention suivante : *« Quelle déception lorsque nous apprenions, à l'entrée de cette présente législature, que le budget était entaché d'un déficit de près de 2 millions de francs. Comment alors notre commune pouvait-elle être un exemple pour ceux qui nous regardent, pour ceux qui réfléchissent dans d'autres vallées, d'autres régions, à imiter ce que notre vallée a décidé d'accomplir ?*

L'exemple, nous l'avons aujourd'hui entre les mains et devant nos yeux. C'est la preuve, par ce rapport, que notre commune « unique » démontre qu'elle a le pouvoir d'économiser par la restructuration de son organisation et la rationalisation de ses services.

Nous tenons à relever qu'il faut toutefois rester humble dans la lecture de cet excellent résultat. Premièrement, nous bénéficions d'un soutien conséquent de la part des communes plus riches de ce canton. Deuxièmement, il faut rester conscient que les effets de la crise financière risquent de péjorer fortement les exercices futurs. Quoiqu'il en soit, les efforts engagés par le Conseil communal dans la restructuration de la commune se ressentent dans les comptes et nous souhaitons profiter de cette occasion pour saluer la politique engagée par l'Exécutif. En effet, des économies substantielles ont été réalisées à tous les niveaux, permettant à Val-de-Travers de se poser sur des bases plus stables. Comme stipulé dans le rapport, la commune retrouve ainsi une réelle capacité à mener des projets de développement, ce qui est de très bon augure pour l'avenir de nos institutions. De plus, la viabilité du coefficient fiscal est démontrée, ce qui est une note extrêmement positive.

La mise en place de la nouvelle structure a nécessité et nécessite des efforts de toute part et le groupe PLR tient à remercier les collaboratrices et collaborateurs de Val-de-Travers pour l'énorme travail accompli. Ce sont ces personnes, sur le terrain, qui font vivre la nouvelle structure de Val-de-Travers par leur force de travail et leur bon sens. Mais la mise en place de cette nouvelle structure a un prix, qui s'est soldé par un nombre considérable d'heures supplémentaires et nous

recommandons à notre Exécutif de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éviter à l'avenir une accumulation de ces heures.

Au plan technique, notre groupe note que la lisibilité des comptes n'est pas aisée sur tous les plans. En effet, nombre d'imputations internes sont ajoutées, de même qu'un regroupement de rubriques qui donne lieu à des « comptes divers » avec des sommes conséquentes, ceci pouvant péjorer la clarté du rapport. Notre groupe regrette également de ne pas avoir pu distinguer clairement au bilan les valeurs d'ouverture. Mais je ne m'étendrai pas plus en profondeur sur ce point, puisque nous poserons nos questions spécifiques dans l'analyse détaillée des comptes.

Quant à ceux (d'ici ou d'ailleurs) qui nous regardent et qui doutent, nous leur répondons que si la tâche n'est pas facile, la fusion, à terme, amène des résultats. Nous rappelons que nombreux étaient les fossoyeurs de ce regroupement. Ils se taisent aujourd'hui pour admirer le travail précis qu'accomplissent tous les collaborateurs de la commune, menés par un Exécutif ambitieux et travailleur. Par tous les efforts entrepris, notre commune continue de grandir, à son rythme. Alors qu'hier chacun pensait dans son coin, demain, après-demain, d'autres projets d'envergure régionale seront mis sur pied. L'aventure continue...

Le groupe PLR acceptera les comptes 2009 à l'unanimité, sous réserve des réponses à nos questions dans l'analyse de détail. »

C'est au tour de M. Baptiste Hurni de s'exprimer au nom du groupe socialiste : « Une fois n'est pas coutume, l'intervention socialiste se rapprochera de celle du parti libéral-radical. En effet, le groupe socialiste tient d'abord à remercier avant tout le monde, le Conseil communal. Conseil communal qui a - malgré un budget lourdement déficitaire - par ses efforts réussi à équilibrer les comptes, et mieux, à les rendre bénéficiaires. Mais le CC ne serait rien sans les employés communaux. Aujourd'hui le groupe socialiste tient à remercier les gens qui ont dû non seulement entrer dans une nouvelle structure et réinventer leur façon de travailler, mais l'ont fait avec brio. Aujourd'hui, nous pouvons dire : « Oui, nous avons fusionné ». Il y a une année les comptes étaient un agglomérat de 9 comptes communaux. Cette année – et c'est une des raisons pour lesquelles la lisibilité est parfois un peu difficile – nous avons changé les choses, nous ne pensons plus à 9, mais nous pensons ensemble en une entité !

Il est vrai que ces comptes font plaisir et chaud au cœur à plus d'un titre. Longue était la liste des gens qui doutaient de la fusion et qui à l'heure du budget 2009 me disait et également à toutes les personnes à mon avis présentes dans cette salle : « Vous voyez votre coefficient fiscal, c'était bien un coefficient électoraliste et inéquilibré ! C'était bien pour nous enfile la fusion ! ». Aujourd'hui, les résultats sont là et nous pouvons le dire, ils avaient torts ! Le coefficient était calculé juste, ce coefficient peut faire vivre la commune et mieux que ça, ce coefficient ne nous a pas forcés à limiter les prestations de façon trop forte ! Cependant, il faut souligner quelques éléments qui doivent nous faire rester prudents et ne pas être trop enthousiastes. Premièrement, et cela a été dit, notre commune est toujours sous perfusion de la péréquation intercommunale. L'outil de la péréquation est juste, il permet de rééquilibrer les inégalités entre les régions, mais nous ne l'aurons pas indéfiniment. Le Val-de-Travers doit à terme apprendre à vivre seul. Ensuite, l'autre élément qui doit nous faire rester prudents est l'économie mondiale. La crise économique qui se fera ressentir immanquablement sur les comptes 2010. Les comptes 2009 ont déjà été péjorés un petit peu mais ce sera bien pire pour 2010 ! Ces éléments un peu noircis ne doivent pas nous faire oublier ce superbe résultat.

Au niveau de l'intervention générale, nous avons tout de même quelques remarques à faire au sujet des dicastères, compte tenu du rapport de gestion qui accompagnent les comptes. En effet, il nous a semblé, concernant les dicastères de l'éducation et de l'enseignement, ainsi que de la culture, des loisirs et des sports, qu'il y avait quelques contradictions entre les économies soulignées dans le rapport et les comptes. C'est le cas, notamment pour le Centre sportif, nous y reviendrons dans l'examen de détail. Une autre remarque d'ensemble qui nous chagrine au niveau des investissements, c'est que la grande majorité de ces derniers – non pas votés, mais déjà exécutés – sont dans des comptes autoportés, ce qui signifie que les taxes causales augmentent. Il ne faudrait pas fusionner ou se vanter de comptes merveilleux si au final c'est pour les reporter dans des taxes causales, nous sommes convaincus que le CC y est sensible.

Au niveau du dicastère des finances, nous remarquons avec plaisir que beaucoup de mandats sont donnés mais que ceux-ci sont bon marché. Nous espérons que cela continue, que les partenaires ne renchériront pas leurs prix et que le chef du dicastère et le Conseil communal sauront toujours faire preuve de parcimonie avec les sous communaux.

Enfin, nous regrettons un peu la présentation brutale du rapport de gestion qui est – je dirai – un alignement de chiffres. Pour l'Exécutif cela a évidemment un sens mais pour le Législatif, c'est un peu plus compliqué. Nous apprécierions beaucoup qu'au cours de l'année prochaine, le Conseil communal invite les différents groupes pour présenter leur dicastère, comme les DEE et DCLS l'ont fait – afin que nous mettions des visages et des prestations derrière les chiffres !

Cela étant dit, nous remercions encore le CC pour la présentation détaillée et les commentaires nombreux, qui je l'espère ne nous feront pas terminer cette soirée trop tard. »

M. Roland Anker (UDC) indique que son groupe va, dans son ensemble, accepter les comptes. Il est content de découvrir des comptes affichant des chiffres noirs mais il a également quelques remarques à soulever. Notamment, quand le Conseil communal organise une conférence de presse, le groupe UDC trouverait judicieux que les conseillers généraux obtiennent les rapports en même temps, afin qu'ils aient le temps d'examiner les quelque 800 rubriques qui composent ces comptes. En effet, de ne disposer que d'un laps de temps si court n'est pas chose facile !

Par ailleurs et à titre personnel, M. Anker trouve que certains propos sont populistes, surtout lorsqu'il est dit que grâce à la fusion, Val-de-Travers fait un bénéfice ! En tant que Fleurisan, il aimerait que le président de commune parle davantage avec les habitants de ce village. En effet, selon ses déclarations, beaucoup de personnes se tournent vers lui pour lui dire que « la fusion c'est super ». Or, M. Anker tient à rappeler que le résultat des votations du 24 février 2008 indiquait qu'environ 57 % de Fleurisans étaient pour la fusion, mais beaucoup se sont abstenus ou opposés. Toutes ces personnes – malheureusement pour lui – lui rapportent leur mécontentement et lui demandent ce que Fleurier a réellement gagné jusqu'à présent, à part payer davantage pour pratiquement tout, si ce n'est la taxe des chiens ! S'il prend le coefficient fiscal actuel, il pense que la commune de Fleurier aurait aussi fait un même bénéfice, voire mieux. Beaucoup d'interrogations subsistent dans les comptes, c'est pourquoi il se demande si la COTEC ou la majeure partie des analyses antérieures n'étaient pas trop schématisées. M. Anker précise que même s'il a l'intention de s'abstenir lors du vote de ces comptes, il espère que le Conseil communal continuera dans sa perspective d'assainissement des finances.

M. Vaucher (POP) souhaite – au nom de son groupe – dire un grand merci au Conseil communal ainsi qu'à tous les employés communaux qui ont travaillé pour présenter ces comptes bénéficiaires. Comptes dont le groupe POP est fier, fier d'avoir eu confiance en la fusion, dans les Autorités et en l'avenir. Il relève également que le coefficient fiscal est viable. Il reste conscient que la crise financière péjorera les exercices suivants, mais globalement, le groupe POP constate que la commune peut aller de l'avant avec ce coefficient. La majorité de la population a eu raison de se lancer dans cette aventure malgré toutes les difficultés, tous les avis mitigés et les inquiétudes qui se présentaient. M. Vaucher est fier de ne plus être uniquement Fleurisan mais également Habitant de Val-de-Travers, ce qui le touche d'autant plus qu'il est enfant de Couvet. Le groupe POP acceptera donc avec beaucoup de plaisir ces comptes et posera ces questions lors de l'examen de détail.

M. Heinz Salvisberg (Les Verts) fait l'intervention suivante : « *La qualité des documents transmis qualifie bien la clarté de la situation financière. Le résultat est une grande surprise. Quelques explications sont peut-être indiquées. On ne peut pas nier que jusqu'à maintenant, nous étions dans l'incertitude, notamment due aux approximations liées aux pratiques comptables des anciennes communes et entités d'avant la fusion, que nous n'avons pas eues dans les mains. Ces approximations faites lors de l'élaboration du budget sont maintenant grandement réduites. Certains doutes sur les possibilités d'économie d'échelle et la marge de manœuvre du CC peuvent désormais être levés. Nous sommes convaincus et faisons maintenant davantage confiance en son travail. Nous espérons que ces bonnes surprises sont également valables pour les prestations fournies à la population. Nous allons donc approuver ces comptes en remerciant, outre le Conseil communal en particulier, toutes celles et tous ceux qui ont permis d'aboutir à ce résultat, c'est-à-*

dire, les employées et les employés communaux. Nous souhaitons que le gros des effets de la mise en œuvre de la nouvelle commune soit derrière nous tant sur le plan de la gestion financière, que de l'organisation des dicastères. »

M. Jean-Nat. Karakash (cc) remémore la première séance du Conseil général de Val-de-Travers, tenue il y a environ une année et demie dans cette même salle des spectacles. Avec à l'ordre du jour, le baptême d'un nouveau navire. Le Législatif nommait un nouveau Conseil communal à la barre, lequel partait un peu dans l'inconnu. Quelques mois plus tard, Législatif et Exécutif se retrouvaient à Fleurier pour l'examen du premier budget. Le Conseil communal avait vraiment l'impression que la tempête guettait à l'horizon, l'ambiance à bord du navire était moins heureuse qu'aujourd'hui. M. Karakash compare ces comptes à la première carte de géographie dont dispose la commune. Même si le CC naviguait à vue, il commence maintenant à avoir quelques points de repères. Certes, ils sont encore un peu incertains, comme les toutes premières cartes de géographie, le CC découvrira dans les années à venir encore quelques récifs isolés et peut-être, ce qu'il espère aussi, quelques plages ensoleillées. Comme le groupe UDC l'a relevé, M. Karakash confirme effectivement qu'il a fallu beaucoup travailler pour établir ces comptes qui ont été malheureusement distribués plus tard que prévu. Toutefois, le CC espère pouvoir les faire parvenir plus tôt aux membres du Conseil général lors des exercices à venir, ceci pour laisser davantage de temps, tant à la CGF qu'au Conseil général pour étudier sereinement ces comptes.

En réponse à la proposition de M. Hurni, M. Karakash indique que le CC étudiera volontiers l'idée d'organiser des « portes ouvertes » des dicastères. Le constat qui peut être tiré aujourd'hui est que le Conseil communal – en qui le Conseil général a eu la sagesse de faire confiance – a tenu la barre et a eu énormément de chance que tout l'équipage rame dans la même direction. Le CC témoigne sa vive gratitude au personnel communal qui a fourni de gros efforts pour mettre en place et maintenir des prestations dans un contexte pas toujours facile au lendemain de la fusion. Il est également reconnaissant envers les membres du Conseil général qui ont soutenu les projets qui tendaient à réduire les charges et aussi la population, qui a fait preuve de beaucoup de compréhension par rapport à la mise en place de la commune. A l'heure de boucler les premiers comptes, le CC peut en tirer trois enseignements :

1. La fusion tient ses promesses, le coefficient fiscal est viable. Le CC salue ici la clairvoyance du Comité de fusion qui a fixé ce taux à 72 %.
2. La situation financière de la commune reste malgré tout très fragile et faible. Elle est dépendante de la péréquation ce qui constitue un risque dans la durée car rien n'assure que la solidarité intercommunale soit éternelle dans sa forme actuelle.
3. Même si les prévisions sont mauvaises et la crise économique violente, le point de départ est meilleur que celui qui était envisagé lors de l'élaboration du budget 2009.

Dès lors, il faudra bien évidemment poursuivre dans cette voie et continuer de fournir de gros efforts, même si le résultat est meilleur, il n'est pas possible de s'endormir sur ses lauriers. Il faudra continuer d'exploiter tous les potentiels d'économie dégagés par la fusion, le CC a d'ailleurs profité d'en tirer profit de certains en 2009 mais les effets ne se font pas encore ressentir dans ces comptes, beaucoup interviendront en 2010 et 2011.

En conclusion, M. Karakash indique que le CC souhaite garder le cap, qui est l'assainissement des finances. Ceci pour assurer, d'une part, la viabilité financière à long terme et d'autre part, afin de dégager une marge de manœuvre pour investir dans le développement de la commune. Ainsi, un jour peut-être, elle recourra un peu moins à cette fameuse solidarité intercommunale.

La parole n'étant plus demandé, le président procède à l'examen de détail, en commençant tout d'abord par les comptes de fonctionnement.

0. ADMINISTRATION

020.315.04 Maintenance des archives

Mme Sandra Menoud (PLR) : comment les archives sont-elles gérées financièrement maintenant ?

M. Thierry Michel (cc) explique – comme indiqué dans le commentaire lié à ce compte – que le contrat de l'ancienne commune de Couvet qui avait externalisé la maintenance de ses archives a été résilié de manière à pouvoir apporter fr. 15'000.-- d'économie. Comme précisé dans le rapport de gestion, le CC a nommé une responsable des archives, qui n'a pu se consacrer à cette tâche qu'à fin 2009, car elle a dû apporter un soutien précieux à différents dicastères, notamment le DUDD, pendant cette première année de mise en place de la commune. Il y a actuellement 0,7 EPT dévolu aux archives depuis fin 2009, ce qui a permis de faire un état des lieux, d'où il ressort que la commune possède 1'360 mètres linéaires d'archives. Selon les directives en vigueur, 1'000 mètres linéaires exigent une personne à plein temps. Dès lors, la commune devrait avoir 1,364 EPT pour ces archives alors qu'elle ne dispose que de 0,7 EPT.

1. SECURITE PUBLIQUE

113.441.00 Part sur les amendes de Police

M. Vaucher (POP) s'interroge sur l'augmentation des amendes encaissées. Est-ce dû aux augmentations des incivilités et de la violence ou est-ce grâce à une autre manière de travailler que pratique la Police neuchâteloise par rapport aux anciennes polices locales ?

M. Hurni (soc.) constate également l'explosion des amendes qui ont doublées par rapport au budget et souhaite savoir quelle politique le CC entend mener sur les amendes, notamment celles liées aux parkings en zone bleue devant les magasins Coop et Migros ? En effet, les infractions liées à ces zones bleues ne représentent pas un danger majeur pour la sécurité routière de Val-de-Travers.

113.351.00 Mandat de prestations avec la PCN

Mme Menoud (PLR) indique que son groupe aurait souhaité que le commentaire soit développé afin d'améliorer sa compréhension.

M. Michel (cc) rassure le Conseil général, le CC n'a pas la volonté d'améliorer les comptes communaux par l'augmentation du produit des amendes. Il explique que le système prévoit que le 50 % du produit des amendes encaissées sur le territoire communal est reversé à la caisse communale. Le montant avait été sous-estimé, notamment parce que calculé lorsque les négociations entre la commune et la Police neuchâteloise étaient toujours en cours pour définir la quotité qui devait revenir à la commune. Il était d'ailleurs initialement prévu que seules les amendes découlant du règlement communal de police devaient revenir à la commune et au final, c'est le 50 % du total des amendes. Il ajoute que ce montant avait également été calculé sur la base des activités effectivement réalisées par la Police neuchâteloise en 2008. En réponse également à la question PLR, il explique que les heures prévues par la PNE en 2008 n'ont pas pu toutes être effectuées. Le paiement du mandat se faisant par acomptes, les anciennes communes avaient trop payé en 2008, il a dès lors été nécessaire de procéder à un rattrapage en 2009.

140 Police du feu de Val-de-Travers

M. Frédéric Mairy (soc.) se questionne sur l'effectif des sapeurs-pompiers du Val-de-Travers. En se référant au rapport de gestion, il est indiqué que cet effectif a diminué de 40 %. Dès lors, il se demande si à terme cette réduction est viable ou si elle posera des problèmes d'ordre pratique pour l'organisation du corps et des exercices qui pourraient être moins intéressants dans certains villages, en raison d'effectifs moindres.

M. Michel (cc) confirme que cette diminution était voulue et maîtrisée par la suppression de la taxe d'exemption de servir. Pour Val-de-Travers, l'effectif idéal se situe entre 200 et 300 sapeurs-pompiers et il y en a actuellement 290. Un roulement permet d'assurer cet effectif et évite de mettre en place un corps de sapeurs-pompiers professionnel qui serait davantage coûteux. Comme indiqué dans le rapport de gestion, ce système de roulement correspond à des sections villageoises mobiles et entraînées à travailler les unes avec les autres. L'effectif restreint dans certains villages est pallié par des renforts d'autres villages qui permettent d'assurer une qualité optimale.

2. ENSEIGNEMENT - FORMATION

210.310.03 et 212.310.01 Matériel d'enseignement

M. Hurni (soc.) constate que des diminutions sont enregistrées dans ces deux comptes et s'interroge s'il s'agit d'économies voulues, s'il a été décidé de rogner sur le matériel d'enseignement ou si au contraire cela résulte d'une meilleure gestion des commandes ?

M. Claude-Alain Kleiner (cc) précise tout d'abord que depuis quelques années, le matériel scolaire officiel est intégralement payé par le Canton. La fermeture de 4 classes pour l'année scolaire 2009-2010 a généré également des économies. Il ajoute que d'une manière générale, l'enseignant a pour habitude de thésauriser les cahiers, crayons et gommes dans ses armoires. Le DEE a mandaté la Direction de l'Ecole pour lutter contre cette tendance qui est désormais révolue. Tous ces effets cumulés sont constatés dans ces comptes. Il tient ici à remercier le corps enseignant pour tous les efforts consentis qui ne se sont pas réalisés au détriment des élèves et n'ont donc eu aucune incidence sur la qualité de l'enseignement.

210.302.01 Traitements remplaçants

M. Mairy (soc.) : Une augmentation de compte est à relever, le budget prévoyait fr. 10'000.-- de charges qui s'élèvent effectivement à fr. 37'448.15 ! Dès lors, il souhaite connaître les raisons de cette augmentation et si les remplacements sont entièrement pris dans ce compte ou s'ils sont également financés par la caisse de remplacement de l'école primaire ?

M. Kleiner (cc) explique que la caisse de remplacement est active dans deux cas de figure, notamment :

1. Maladie, accident ou grossesse.
2. Absences liées à la formation continue.

En ce concerne le premier cas de figure, les charges sont nulles pour la commune, car les enseignants alimentent un pot commun cantonal qui permet de payer les remplaçants. Pour le second cas, les remplaçants sont payés de la même manière, mais les coûts qui y sont liés sont supportés à hauteur de 55 % par la commune et à 45 % subventionnés par l'Etat. Ces deux comptes doivent donc être mis en balance avec les rubriques 200.461.00 et 210.461.00 correspondant aux subventions cantonales.

En réponse à M. Mairy, M. Kleiner indique que les remplacements inhérents à la formation continue ou au recyclage ont été sous-estimés.

3. CULTURE, LOISIRS ET SPORTS

343.316.01 Achat de repas et 343.435.00 / 343.435.01 Petit-déjeuner / Facturation de pension.

M. Bernard Rosat (Soc.) indique qu'en comparant les charges du compte 343.316.01 avec les revenus des postes 343.435.00 et 343.435.01, tout en prenant note du retard de facturation, il s'avère que la vente de repas ne couvrirait pas l'achat ? Est-ce effectivement le cas ?

Mme Menoud (PLR) aimerait savoir de façon plus générale qu'elle est la situation financière du Centre sportif et plus particulièrement celle du restaurant. Quelles sont les perspectives d'avenir ?

M. Kleiner (cc) confirme que la balance entre les achats de repas et les ventes fait apparaître un excédent de charges de fr. 24'397.80. Cette différence s'explique en partie par la comptabilisation des achats de repas à la fois dans la comptabilité communale et dans celle du Centre sportif pour les mois de mai et juin. Il faut également tenir compte du retard accumulé dans la facturation. En effet, les factures de repas du restaurant pour les mois d'octobre, novembre et décembre ne figurent pas dans les comptes 2009. Le solde de cette différence est dû aux montants de la TVA, à savoir que le CSR comptabilisait les montants bruts, tandis que la comptabilité communale prend en compte les montants nets.

Concernant la santé du Centre sportif et de son restaurant, M. Kleiner rappelle que depuis le début 2009 le restaurant a subi deux formes de restructurations, soit la réduction de personnel et un ciblage des menus. Il est prévu également de remanier les horaires tout en prenant garde de ne pas

toucher à l'essence même du Centre sportif. En 2009, le restaurant a subi les effets de la crise. En effet, moins de repas ont été servis et surtout moins de banquets d'entreprises. En moyenne, le CSR enregistrerait 4 à 5 repas d'entreprises qui lui rapportait environ fr. 10'000.--/banquet. Or, deux désistements ont été répertoriés ce qui péjore également la situation.

M. Kleiner entend bien les critiques concernant la gestion et l'organisation de ce Centre et ne peut que les partager partiellement. Le CC travaille notamment sur la clarification de la comptabilité de ce dernier, l'optimisation de son organisation et également sur la rentabilisation du restaurant. Le personnel est également associé à ces problématiques et fournit des efforts considérables, malgré son sous-effectif pour assurer l'entier des missions qui lui sont confiées. Il précise que depuis début 2009, le Centre sportif est chargé de la gestion du système de location des salles communales GELORE et que les tâches qui en découlent ont été largement sous-évaluées. Normalement l'équivalent d'un poste plein devrait être rattaché à cette gestion, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Cependant, M. Kleiner tient à préciser qu'il réfute les critiques au sujet de la place trop importante que prend le sport, ce soi-disant ratio plus élevé que la culture. Car le Centre sportif organise ou accueille également d'autres activités qui ne sont pas forcément liées au sport ! Par exemple, il a reçu des manifestations telles que :

- ✓ Exposition contre le racisme
- ✓ Remise des titres de l'Ecole supérieure neuchâteloise, 600 personnes étaient présentes pour l'occasion
- ✓ Organisation et tenue de la séance publique de l'Institut neuchâtelois
- ✓ Organisation de deux camps de rattrapage scolaire
- ✓ Séminaire pédagogique

M. Kleiner souligne que le Centre sportif est un magnifique outil de travail, un objet d'attractivité immense pour la commune. En effet, les régions extérieures nous envient. C'est pourquoi, il invite le Conseil général à continuer de faire confiance au CC qui cherche des solutions pour parvenir à un bilan équilibré au terme de l'exercice 2010.

350 Manifestations

M. Hurni (soc.) indique que son groupe se demande s'il ne serait pas plus opportun que le Conseil communal associe davantage le président ou la présidente du Conseil général aux manifestations communales.

4. SANTE

460 Médecine scolaire

M. Vaucher (POP) profite du survol de ces comptes, pour remercier le dicastère de l'éducation et de l'enseignement de mettre en place un véritable concept de médecine scolaire.

461 Soins dentaires

M. Vaucher (POP) relève que les subventions communales aux soins dentaires sont très peu utilisées. Il s'en réjouit car cela signifie que la santé dentaire des enfants de Val-de-Travers est bonne. Vu que cette manne est peu utilisée, son groupe se demande s'il ne faudrait pas réfléchir à intégrer les frais liés à l'orthodontie, dans ceux pris en charge par cette subvention.

491.461.00 Subvention temporaire de l'Etat

M. Grandjean (PLR) : Qu'en est-il de la subvention cantonale versée au service de l'ambulance ? Quelles sont les solutions abordées pour pérenniser la situation dudit service ?

M. Michel (cc) explique, conformément au contenu du rapport de gestion, que différentes pistes ont été explorées en 2009, notamment un renforcement de la collaboration avec Sainte-Croix, dont les responsables ont été rencontrés à plusieurs reprises. Une autre alternative – toujours au stade de réflexion – consiste à collaborer avec les autres services d'ambulance du canton, impliquant une redéfinition plus cohérente des périmètres d'intervention qui épousent actuellement les frontières des districts, ainsi qu'une meilleure coordination du service de piquet, cumulée à une centrale

d'alarme 144 professionnelle. Cette solution permettrait de garantir l'efficacité recherchée. Cette option a été discutée également en parallèle avec le Conseil d'Etat, notamment lors d'une rencontre commune avec l'Exécutif en date du 17 mars 2010.

540 Crèche communale

Mme Menoud (PLR) relève que la crèche communale présente un « petit » déficit de fr. 35'000.--. Ceci malgré une grande augmentation des imputations internes de gérance qui passent de fr. 26'000.-- au budget à fr. 84'000.--, ce qui laisse présager au groupe PLR d'une situation relativement saine. Toutefois, il souhaite quelques nouvelles et également connaître les perspectives d'avenir sur les fréquentations, ou un éventuel élargissement de l'offre.

M. Kleiner (cc) remercie le groupe PLR pour cette remarque positive. Il explique que là aussi, son dicastère a procédé à des réductions de personnel à chaque fois que l'opportunité s'est présentée. Au cours de l'exercice 2009, en collaboration des directrices des crèches, des solutions pour améliorer la rentabilité de ces services ont été apportées. Au cours de ces discussions, il a été relevé qu'une place occupée par un enfant en bas âge, un bébé en particulier, exige certes un encadrement supérieur à une place occupée par un enfant scolarisé mais qu'il « rapporte » davantage en terme de rentabilité de la crèche. Le site de Couvet a obtenu l'autorisation du Canton pour passer de 26 à 38 places d'accueil, ce qui génère une augmentation des frais généraux. Il ajoute en passant que le compte « frais généraux » sera divisé en différentes rubriques pour améliorer la clarté et la lisibilité des comptes. Quant aux perspectives d'avenir, M. Kleiner indique que sur le plan cantonal, de larges débats sont menés au sujet d'initiatives, de projets de loi ou contre-projets sur les structures d'accueil. Dès que ces discussions auront abouti, le CC présentera son projet au Législatif.

6. TRAFIC

620.380.00 Attribution à réserve pont AVS

Mme Menoud (PLR) : Un règlement d'attribution des rentes ponts AVS pour les collaborateurs qui effectuent une fonction dite pénible est-il fait ou en phase d'être fait ?

M. Michel (cc) explique que le principe des droits acquis est encore appliqué, ce qui signifie que les collaborateurs qui bénéficiaient des dispositions sur le statut des fonctions pénibles le sont toujours. Il sera procédé à une harmonisation de cette problématique à l'issue de la réévaluation des fonctions qui est actuellement en cours et qui apportera une vision éclaircie de la situation.

7. PROTECTION AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT

70 Eau

Mme Menoud (PLR) remarque de manière générale que de grandes différences ont été enregistrées entre le budget et les comptes, différences qui ont laissé le groupe PLR un peu pantois, notamment en raison de la pertinence des commentaires, voire même leur absence. Dès lors, ce groupe aimerait une prise de position du Conseil communal.

M. Pierre-Alain Rumley (cc) explique que le CC a décidé de ne commenter que les postes qui le nécessitaient. En l'occurrence, en ce qui concerne le domaine de l'eau, seuls les postes qui affichaient des différences relativement importantes ont été expliqués. Il ajoute qu'il s'agit d'un chapitre où la maîtrise des finances n'est pas totale, notamment en ce qui concerne l'entretien des réseaux ou des stations. L'apparition de fuites est fréquente car le réseau ressemble à un véritable gruyère. Les interventions pour colmater ces fuites dans les différents villages sont donc nombreuses. M. Rumley rappelle qu'en 2009, les anciens règlements étaient encore en vigueur, ce qui implique que les réparations – notamment à Fleurier - devaient être effectuées jusqu'au bâtiment et non pas jusqu'à la parcelle, ce qui engendrent également des frais supplémentaires.

700.318.01 Frais alarmes, téléphones

Mme Menoud (PLR) : Y-a-t'il eu des stations davantage touchées l'année passée vu l'augmentation de ce poste ?

M. Rumley (cc) indique que, d'une manière générale, une attention particulière a été accordée à l'entretien du réseau d'eau, aux problèmes d'alarmes et de piquet, que ce qui était le cas précédemment dans les anciennes communes, respectivement dans l'ancien syndicat. Ce compte enregistre donc une accumulation de petites dépenses qui font qu'au final le budget est dépassé. Toutefois, M. Rumley pense que c'est plutôt le budget qui a été sous-évalué.

700.480.00 Prélèvement à réserve eau

Mme Menoud (PLR) constate que le solde de la réserve au bilan est insuffisant pour couvrir les mêmes charges en 2010 et demande quelles sont les adaptations prévues du tarif de l'eau ?

M. Rumley (cc) informe que le CC devra se prononcer sur un prix de vente de l'eau passant de fr. 1,20/m³ à fr. 1,55/m³. Il donnera d'ailleurs toutes les explications nécessaires au cours d'une prochaine séance.

720.318.10 Incinération VADEC

Mme Menoud (PLR) : Son groupe a été surpris de la forte baisse du tonnage alors même qu'aucune mesure particulière n'a été prise en 2009. De surcroît, le rapport de la CGF mentionne en page 4, qu'il faudrait vérifier si l'ampleur du tonnage est plausible. Dès lors, qu'en est-il et pour quelle raison cela n'a pas été traité avant le bouclage ?

M. Rumley (cc) avoue qu'il se pose moins de questions sur les bonnes surprises que lorsqu'il y en a des mauvaises ! Vérifications faites, le tonnage a effectivement baissé l'an dernier. Malheureusement, il n'a pas d'explications concrètes à donner. Pour 2010, l'utilisation des moloks permet une diminution du tonnage de l'ordre de 10 à 20 %, car les déchets sont mieux triés.

720.318.08 Récupération du papier

M. Grandjean (PLR) : Quelle est la nature des charges figurant dans ce compte ?

M. Rumley (cc) indique qu'il s'agit essentiellement de frais de location de bennes et de transports. Ensuite de quoi, la commune perçoit la rétribution.

780.319.00 Autres charges de protection de l'environnement

M. Grandjean (PLR) : Quelle est la nature des charges figurant dans ce compte ?

M. Karakash (cc) informe qu'il s'agit d'une participation aux frais d'étude sur l'état de la pollution du site de l'ancienne usine à gaz, sis à Entre-deux-Rivières à Fleurier.

790.318.00 Architecte et ingénieur Conseil

Mme Menoud (PLR) : Le groupe PLR est content de voir que l'Exécutif a renoncé à engager un aménagiste, ce qui a permis de réaliser des économies substantielles. Néanmoins, il aimerait connaître l'affectation de cette somme aux différents projets et les parts qui ont été refacturées en lien avec le commentaire.

M. Rumley (cc) informe des différents projets supportés via ce compte :

- ✓ Etude géologique liée à la zone de dangers naturels sous La Caroline à Fleurier ;
- ✓ Etude concernant les conséquences pour les exploitations agricoles de la mise en place de mesures de protection des captages (étude encore en cours) ;
- ✓ Projet de chauffage à distance à Couvet, correspondant à une dépense de l'ordre de fr. 13'000.--, dont les $\frac{2}{3}$ ont été refacturés aux partenaires collaborant à ce projet ;
- ✓ Deux modifications des plans d'aménagement (Secteur Surville à Buttes et pour un projet d'Hôtel à Travers).

8. ECONOMIE PUBLIQUE

812.435.00 Vente de bois de service

Mme Menoud (PLR) indique que les milieux professionnels lui ont confirmé que l'économie du bois avait connu une petite baisse au printemps mais que néanmoins la reprise automnale avait été

bonne. Dès lors, l'année peut être qualifiée d'aussi bonne que la précédente. Les commentaires mentionnent qu'une baisse du prix du bois de l'ordre de 5 % a été constatée, le groupe PLR souhaite des informations complémentaires.

M. Karakash (cc) répond volontiers, même s'il a le sentiment que le commentaire est déjà relativement complet. Cette différence provient de l'effet combiné à la fois de la baisse des ventes, de celle du prix de vente et de celle du volume exploité. En plus de cela, une petite erreur dans la comptabilisation – qui est d'ailleurs mentionnée et qui a malheureusement été repérée après bouclage des comptes – correspondant à de la vente de bois de service enregistrée sous le compte « vente de bois énergie ». Finalement, qu'une petite partie de la diminution provient de la baisse du prix de vente, qui a touché principalement la vente des sapins, davantage que les épicéas.

860.410.00 et 860.410.01 Redevances SEVT et Groupe E

M. Rosat (soc.) relève que le rapport de la CGF mentionne que ces redevances sont en danger. Il s'enquiert de savoir que représentent ces redevances et en quoi elles sont menacées ?

M. Rumley (cc) fait tout d'abord observer l'Assemblée qu'il s'agit d'un million de francs, ce qui ne représente pas une mince affaire. En ce qui concerne les redevances de la SEVT, le CC n'a pas réussi à remettre la main sur le document qui validait les redevances versées par l'ancienne société du Plan de l'Eau, maintenant SEVT, aux communes propriétaires. En principe, il est admis que ces redevances sont dues par les sociétés pour l'utilisation du domaine public. Dès lors, il devrait y avoir une justification ou un lien financier entre la valeur de location du domaine public et la rétribution allouée. Cependant, il faut savoir que ces redevances sont partiellement contestées d'un point de vue politique par la Confédération qui les considère comme un impôt caché. Puisqu'il y a contestation dans l'air, le Canton pourrait décider, dans un nouveau projet de loi, de supprimer ces redevances, de les calibrer ou de les affecter à des mesures liées aux domaines de l'énergie. Il est donc possible que ce million de recettes disparaisse ! Cependant, M. Rumley ajoute qu'une longue bataille politique sera engagée avant la décision de supprimer ces ressources.

L'étude du compte de fonctionnement ne suscitant plus de commentaires, le président passe à l'examen du compte des investissements.

17. PROTECTION AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT

1720.506.00 Conteneurs pour ordures ménagères

M. Grandjean (PLR) : En partant de l'idée que tous les moloks ont été installés, est-ce que le CC peut informer son groupe de l'état du crédit accordé et ce que représenteront les frais pour la pose de moloks supplémentaires ?

M. Rumley (cc) informe qu'en ce qui concerne l'achat et la pose des moloks prévus, le crédit a été respecté. Il relève qu'une différence significative de prix entre les moloks et les écopoints commandés par le syndicat et ceux mis en place a été constatée. En effet, les écopoints ont finalement coûtés plus chers que prévu, ces conteneurs sont par ailleurs financés par l'impôt. Par contre les moloks ordures ménagères se sont avérés meilleurs marchés, c'est pourquoi le budget a été tenu. Vraisemblablement, il sera nécessaire d'acquérir des moloks supplémentaires, un rapport sera soumis prochainement au Législatif.

Le président procède ensuite à l'examen des comptes du bilan.

B115.000 Débiteurs généraux

Mme Menoud (PLR) : Que regroupe cette rubrique, vu le montant relativement conséquent ?

M. Karakash (cc) indique que ce compte comprend tous les débiteurs de la commune. Il explique que la gestion des débiteurs des anciennes communes a été reprise tardivement. En effet, cela ne faisait pas partie des priorités en comparaison du fait d'assurer le versement des salaires ou

d'honorer le paiement des factures fournisseurs. Dès lors, les rappels ont été envoyés plus tard que d'habitude, les facturations émises relatives aux taxes causales également ce qui a pour effet de gonfler le poste des débiteurs au bilan. Lors des prochains exercices, ce compte aura tendance à diminuer. Au bouclage 2008 d'ailleurs, ce compte pouvait être considéré comme bas, car un suivi particulier avait été effectué par les anciennes communes pour faciliter la reprise des données par Val-de-Travers.

La parole n'étant plus demandée, le président passe finalement à la lecture de l'arrêté et au vote d'ensemble. C'est **par 37 OUI et 1 abstention que le Conseil général approuve les comptes 2009**, tel que soumis par le Conseil communal.

6. DIVERSES OPERATIONS FONCIERES

Le président, avant de laisser la parole aux différents groupes, indique que M. Maurizio Ciurleo (PLR) a d'ores et déjà annoncé avant le début de la séance, qu'il souhaitait se récuser lors de l'étude de ce point. M. Jean-Paul Chédel (UDC) ne prendra également pas part à la discussion ni au vote de ce dossier, conformément à l'article 2.2 RG relatif aux incompatibilités relatives. Dès lors, il les invite à prendre place dans le public et ouvre finalement la discussion.

M. Pierre-Alain Wyss (PLR) indique que son groupe a débattu très brièvement de la vente de terrain à M. Jean-Paul Chédel, sans susciter d'avis négatif. C'est pourquoi, le groupe PLR propose d'accepter cet arrêté tel qu'il est soumis.

M. Loris Vuilliomenet (soc.) fait l'intervention suivante : « *C'est avec intérêt que le groupe socialiste a pris connaissance de ce rapport. Une fois n'est pas coutume, le document débouche sur deux propositions d'arrêtés.*

En premier lieu, la vente de la parcelle 29 du domaine public du cadastre des Bayards. Sans revenir sur l'utilité pour le privé de se porter acquéreur de la dite parcelle, le rapport du Conseil communal nous apprend que le chef du dicastère a constaté que notre commune ne portait aucun intérêt à cette parcelle. Face à cette ignorance, nous ne pouvons qu'accéder à la requête du Conseil communal, non sans rappeler que le groupe socialiste reste attaché à une gestion parcimonieuse du domaine public afin de garder les moyens nécessaires à une action politique forte dans le domaine de l'aménagement du territoire.

Pour ce qui est du deuxième sujet de ce rapport, nous aimerions au préalable saluer l'engagement écologique de l'entreprise Chopard, et relever aussi par la même occasion, les effets bénéfiques que produit la présence d'une telle entreprise sur l'emploi et les recettes fiscales à Val-de-Travers.

Sans rallonger dans le débat, ce rapport nous fait une fois de plus la démonstration que les usines à gaz sont très polluantes ! Mais disons-le d'emblée : nous soutenons la proposition du Conseil communal, dans son souci de gérer avec transparence la problématique présente. Cependant, le rapport n'est pas sans nous alarmer quant au futur de ce site et à sa décontamination.

Le Conseil communal peut-il nous informer sur les perspectives tant financières qu'écologiques de ce site ? Peut-il nous donner un calendrier et un ordre de grandeur des coûts d'assainissement envisagés ?

En résumé, le groupe socialiste acceptera les deux arrêtés mais restera vigilant quant à la gestion foncière du domaine public et la gestion des sites pollués. »

M. René Calame (PLR) s'exprime à son tour : « *Il s'agit d'une proposition intéressante qui permet de répondre positivement à un problème local de pollution, prônant le bénéficiaire de la servitude proposée, indépendamment de sa volonté.*

C'est donc à l'unanimité des membres présents à la séance de préparation du groupe PLR que nous entrerons en matière sur le projet d'arrêté présenté. Certes, nous sommes mis devant le fait accompli puisque le raccordement est déjà réalisé, cependant nous comprenons les raisons du Conseil communal qui l'ont amené à devoir autoriser l'exécution des travaux avant de nous proposer une réalisation juridique. Nous avons compris que les possibilités de captage étaient

suffisantes et déjà expérimentées. Nous avons compris, des renseignements reçus, que les deux captages TRN et Chopard International, dans le même sous-sol ne pouvaient nuire ni à l'un, ni à l'autre des bénéficiaires.

Ainsi, nous entrerons aussi en matière sur l'arrêté présenté, à l'unanimité des membres présents, moins un membre qui s'est récusé. Récusation de politesse que chaque conseiller général saura reconnaître.

Une remarque cependant, nous demandons une explication concernant le prélèvement à la réserve épuration. Nous avons toutes et tous pu constater que la dépense d'environ fr. 50'000.--, relative à ces travaux à été comptabilisée dans nos comptes d'exploitation, à la rubrique 780.319.00, chapitre « Autres tâches de protection de l'environnement ». De plus, il est spécifié : « Notre part a été financée par la réserve '**Epuration des eaux**' ». A notre sens, la réserve d'épuration, ne doit pas être utilisée pour financer des « Tâches de protection de l'environnement », Elle est prévue pour réguler la taxe d'épuration liée à la « Protection des eaux financée par ladite taxe » et pour rien d'autre ! Merci de nous renseigner à ce sujet. »

M. Vaucher (POP) indique que son groupe acceptera ce rapport et les arrêtés proposés.

M. Salvisberg (Les Verts) explique que même si la parcelle destinée à être vendue à M. Chédel ne représente aucun intérêt pour la commune, elle est par contre d'une très grande utilité pour la famille Chédel. Toutefois, son groupe prend la liberté de faire quelques remarques. Il rappelle notamment que la commune des Bayards avait refusé la vente de ce terrain. Les raisons qui avaient motivé ce refus doivent toujours être valables. Pour Les Verts, la vente risque de créer un précédent qui ouvre la possibilité d'un grignotage des parcelles communales. Il précise que ses réserves sur la vente sont basées uniquement sur des raisons de principe et non personnelles.

M. Paul-André Matthey-Doret (UDC) indique que la vente de terrain à leur collègue M. Jean-Paul Chédel, ainsi que l'octroi d'une servitude à l'entreprise horlogère Chopard International SA, n'ont fait l'objet d'aucune opposition au sein de leur groupe. Dès lors, il acceptera l'entrée en matière, ainsi que les deux arrêtés tels que soumis lors du vote.

M. Rumley (cc) précise que le CC n'a pas l'intention de brader le patrimoine communal, auquel il tient beaucoup. En l'occurrence en ce qui concerne la vente à intervenir avec M. Chédel, la pesée d'intérêts a démontré que l'intérêt public est moins important que celui du privé.

Au sujet de la servitude, il confirme que le CC a dû réagir en urgence comme cela a été souligné par les groupes. Il avoue que le CC ne sait pas où il va avec ce problème de pollution. Certes, la pollution existe, la commune est responsable. La décision prise par le Service de la protection de l'environnement prévoit que le 70 % des coûts liés à cette dépollution seront à charge de Val-de-Travers. Par contre, il ignore encore le calendrier prévu, car cela dépend des Service de la protection de l'environnement et de l'aménagement du territoire. Des études complémentaires devront être menées pour confirmer l'ampleur de la pollution et décider si un assainissement devra être réalisé ou non. En effet, il est possible que cette pollution soit laissée pendant quelques années, tout comme certains êtres supportent une maladie, ou alors des travaux d'assainissement devront être entrepris. De ce fait, les coûts peuvent être importants comme moindres en fonction du cas de figure qui sera défini.

M. Karakash (cc) souhaite répondre au groupe PLR quant à la technique de comptabilisation de la part de fr. 50'000.-- qui a été consentie sur décision du CC en date du 7 juillet 2009. Cette dépense ne figure pas dans le compte de fonctionnement mais bien dans celui des investissements, sous la rubrique 1710.501.09 Etude PAC Entre-deux-Rivières, validée en fonction des compétences du CC. Comme décidé lors de l'élaboration du plan comptable et du budget 2009, l'option prise est d'imputer les investissements relatifs à la protection des eaux au chapitre qui est financé par la taxe d'épuration. Ce choix a été partagé jusqu'ici par le Législatif, qui l'a confirmé en acceptant les crédits liés au PGEE. Cette dépense est donc un crédit relatif à la protection des eaux qui sera effectivement amorti lors du prochain bouclage des comptes par un prélèvement à la réserve « Epuration des eaux ».

La parole n'étant plus demandée, le président passe à l'examen de détail du premier arrêté. Ce dernier ne suscitant aucun commentaire, il est soumis au vote d'ensemble. C'est **par 35 OUI, 1 NON (2 récusations) que le Conseil général accepte l'arrêté relatif à la vente de terrain à M. Jean-Paul Chédel**, tel que soumis par le Conseil communal.

Le président procède ensuite à l'examen de détail et au vote du second arrêté. C'est **à l'unanimité des membres siégeant que le Conseil général accepte l'arrêté relatif à la constitution d'une servitude foncière au profit de l'article 2004, propriété de Chopard International SA à Prangins**, tel que soumis par le Conseil communal.

Ce point de l'ordre du jour étant clos, le président invite MM. Chédel et Ciurleo à rejoindre leur siège au sein du Législatif.

7. DISSOLUTIONS ET LEGALISATIONS DES RESERVES COMPTABLES

Le président ouvre la discussion.

M. Mairy (soc.) fait l'intervention suivante : *« Une fusion entraîne parfois, on le sait, des décisions douloureuses. En remerciant encore une fois le Conseil communal de faire de l'ordre dans le ménage communal, et en le suivant dans sa volonté de légaliser certaines réserves et d'en conserver temporairement d'autres, nous accepterons, la mort dans l'âme, de mettre notamment fin ce soir à la réserve «bannière communale», que nous mettrons en berne, à la réserve «machine à laver», victime de ce grand nettoyage de printemps, à la réserve «contrôle des viandes», dont le nom poétique nous manque déjà, enfin à la réserve «orgue Travers», qui ne résonnera pas pour apaiser notre peine. »*

M. Stéphane Bobillier (PLR) s'exprime à son tour : *« Le groupe PLR a pris connaissance du rapport du Conseil communal concernant cet objet qui a retenu sa meilleure attention.*

Nous sommes acquis à la dissolution des réserves dont l'intérêt est principalement historique, ainsi qu'à la légalisation des réserves qui méritent d'être conservées avec l'adaptation des compétences d'attribution et de prélèvement y relative.

Cependant, le PLR tient d'ores et déjà à vous rendre attentif que la dissolution proposée des réserves entraînera une recette extraordinaire d'un peu moins de fr. 160'000.-- pour l'exercice 2010 et que ce revenu faussera le résultat réel. Il faudra dès lors s'en souvenir au moment de l'examen des comptes.

Comme cela ressort de cette intervention, les représentants du PLR acceptent l'entrée en matière et accepteront à l'unanimité les 4 arrêtés proposés par le Conseil communal. »

M. Matthey-Doret (UDC) indique que ce rapport étant une suite logique de la fusion des neuf communes, le groupe UDC acceptera son entrée en matière, ainsi que les arrêtés soumis au vote.

M. Vaucher (POP) relève que le bon sens prime ! De ce fait, son groupe approuvera également ces arrêtés.

Le CC ne souhaitant pas prendre la parole, le président passe à l'examen de détail et au vote des arrêtés. C'est **à l'unanimité que le Conseil général accepte les arrêtés relatifs à :**

- a) Dissolution de réserves comptables**
- b) Légalisation de la réserve du Temple**
- c) Légalisation de la réserve prestations sociales extraordinaires**
- d) Légalisation de la réserve columbarium**

tels que soumis par le Conseil communal.

8. ACCEPTATION DES FONDS PROVENANT DES ANCIENNES COMMISSIONS SCOLAIRES

Le président ouvre la discussion.

M. Ciurleo (PLR) s'exprime au nom de son groupe : « C'est avec satisfaction que le groupe PLR a pris connaissance du rapport du Conseil communal concernant cet objet qui aura fait abondamment parler de lui. Nous relevons au passage que depuis l'entrée en vigueur du nouveau système scolaire, la gestion de nos anciennes caisses des commissions scolaires est dans la plus parfaite illégalité ! Il est grand temps aujourd'hui d'intégrer celles-ci au sein du fonctionnement communal.

Via ses représentants au sein du Conseil d'établissement scolaire, le PLR a bien pris note qu'un règlement a été établi en consultation avec les représentants des neuf comités scolaires, afin de permettre le maintien de la proximité au sein de chaque ancienne commune. Ceci permettra justement une autonomie des comités d'école tant controversée.

La comptabilisation de la réserve en forme de sous-compte temporaire permettra de vérifier l'évolution analytique de chaque apport des comités scolaires, ce qui paraît être un bon consensus. Il est très important que chaque comité d'école reste motivé et continue d'animer les quelque manifestations en faveur des élèves, toutefois sans entrer dans l'excès. A titre d'exemple, il ne serait pas bon de voir une classe d'un village payer fr. 30.--/élève pour un camp de ski, alors que celle d'un autre village devrait en payer fr. 120.--/élève. L'apport de la réserve constituée doit se faire raisonnablement, afin qu'une diminution du coût soit opéré mais toute proportion gardée. Aussi, le groupe PLR approuvera cet arrêté à l'unanimité. »

C'est au tour de M. Mairy (soc.) de faire l'intervention suivante : « C'est avec plaisir que nous avons pris connaissance de la nouvelle proposition du Conseil communal relative à l'intégration des fonds des anciennes commissions scolaires aux comptes communaux. Avant de regarder celle-ci de plus près, il s'agit de remercier l'Exécutif de sa volonté de mettre de l'ordre dans des pratiques disparates qui, les comptes annexés le montrent bien, ne brillaient pas toutes par leur transparence ou, a contrario, donnaient de tels détails d'ordre privé que leur lecture aujourd'hui en devient gênant (et il convient ici de s'interroger sur la nécessité qu'il y avait à conserver ces données désormais publiques, relevant pourtant de la sphère privée).

Le premier projet du Conseil communal présentait à nos yeux plusieurs lacunes, dont nous avons fait part publiquement. Nous ne souhaitons pas ce soir revenir sur celles-ci, d'autant que les modifications apportées par l'Exécutif à son projet vont selon nous dans le bon sens.

Deux points principalement méritent d'être soulignés. D'une part, le rôle de contrôle que jouera le Conseil d'établissement scolaire face aux prélèvements effectués à la réserve, rôle désormais bien précisé par l'arrêté. D'autre part, le suivi qui sera donné pendant deux ans au moins de l'évolution des soldes ayant constitué la réserve, suivi qui devrait rassurer ainsi toutes celles et ceux qui, par le passé, se sont engagés en faveur de l'école de leur commune.

Un regret cependant : que le règlement des comités d'école, qui fixera plusieurs pratiques, n'ait pas été annexé à ce rapport. Nous aurions souhaité en connaître les grandes lignes, celles relatives notamment aux prélèvements et à l'alimentation de la nouvelle réserve.

Afin de permettre au Conseil communal d'aller de l'avant dans ce dossier, et en le remerciant des modifications apportées à son projet, nous accepterons toutefois l'arrêté proposé. »

M. Matthey-Doret (UDC) indique que contrairement aux précédents rapports, ce dernier correspond aux attentes de son groupe, tant en matière de clarté que de répartition des fonds. Le groupe UDC est conscient que la tâche n'a pas été des plus faciles afin de pouvoir maintenir des comptes séparés et, que chaque village qui organise une action dans le but de pouvoir offrir un petit plus à ses élèves, puisse en disposer, sans que ces sommes ne soient noyées dans la masse. Aussi, le groupe UDC acceptera l'entrée en matière ainsi que l'arrêté tel que proposé.

M. Vaucher (POP) remercie le CC pour cette nouvelle mouture. Il précise que son groupe est satisfait de voir disparaître les comptes des anciennes commissions scolaires, dont certains tenaient plus du folklore que de la comptabilité.

M. Salvisberg (Les Verts) indique que son groupe approuvera ce rapport.

M. Kleiner (cc) remercie les différents groupes pour leur accueil. Il précise que le règlement relatif à l'autonomie financière des comités d'école est sous toit, il a été mis en consultation au sein des neuf comités d'école et sera à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil d'établissement scolaire.

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe à l'examen de détail de l'arrêté puis au vote. **C'est à l'unanimité que le Conseil général accepte l'arrêté relatif à l'acceptation des fonds provenant des anciennes commissions scolaires** tel que soumis par le Conseil communal.

Avant de passer au prochain point de l'ordre du jour, le président propose une pause de 10 minutes. Il est 21h40 et les débats reprennent.

9. PARC DE VEHICULES DE LA VOIRIE

Le président ouvre la discussion.

M. Jean-Albert Brünisholz (PLR) s'exprime au nom de son groupe : « *Le rapport du Conseil communal et les explications des représentants de la commission des travaux publics ont fait l'unanimité, le groupe PLR entrera en matière sur cet objet.*

Après une année d'expérience positive, la nouvelle organisation des travaux publics de la commune VDT nécessite une mise en conformité de son parc de véhicules. Avec actuellement 300 km de routes communales et 9 villages, l'équipement n'est plus adapté.

Force est de constater que ce renouvellement de matériel dégagera à l'entretien y compris amortissement, une économie annuelle de fr. 16'000.-- et permettra de disposer d'un parc véhicules approprié. Nous avons consenti une dépense de fr. 300'000.-- pour la bureautique, il est nécessaire aujourd'hui de faire un effort pour la technique.

Dans l'optique de l'acceptation de cet objet par notre Autorité, le groupe PLR souhaite que la commission des travaux publics bénéficie d'une étroite collaboration avec le dicastère en charge pour le suivi des 9 véhicules qui ne sont plus adaptés. En effet, il est à notre sens important que ceux-ci soient vendus au meilleur prix et le plus rapidement possible.

Enfin, le groupe PLR se rallie à l'avis du Conseil communal et ne voit aucune objection à ce que l'entier du crédit soit puisé dans la réserve processus de fusion. Ne formant plus qu'une seule entité, notre commune doit néanmoins desservir 9 villages distincts et donc ce crédit est directement lié à la fusion, puisqu'il permettra aux travaux publics de Val-de-Travers une meilleure efficacité dans leur organisation.

A la lumière du rapport du conseil communal, le groupe PLR acceptera à l'unanimité le projet d'arrêté, tel qu'il nous a été soumis. »

M. Philippe Vaucher (POP) remercie le chef du dicastère des travaux publics pour son rapport et indique que son groupe est favorable au renouvellement d'une partie de ce parc de véhicules. Il émet toutefois quelques remarques :

- ✓ Il souhaite notamment que le CC s'intéresse au marché de l'occasion,
- ✓ qu'il s'interroge sur l'éventuel engagement d'un agro-mécanicien pour l'entretien,
- ✓ qu'il prenne garde à ce que les planches des chasse-neige actuels soient compatibles avec les nouveaux véhicules et,

- ✓ qu'il pense à la hauteur de ces derniers pour qu'ils puissent passer sous le bétandier - hélas non amovible - du hangar des TP.

M. François Oppliger (soc.) fait l'intervention suivante : « *Comme chacun de vous a pu le constater depuis l'entrée en vigueur de la commune de Val-de-Travers, le défilé des véhicules de la voirie sur les routes de la commune et principalement sur la pénétrante, les véhicules les plus lents gênent la circulation et font perdre beaucoup de temps au personnel de la voirie, aussi le groupe socialiste acceptera le crédit destiné au remplacement d'une partie du parc de véhicules du service de la voirie pour des raisons d'efficacité de travail, d'écologie, et d'économie. La commission des travaux publics donne un préavis favorable à la demande de crédit.*

A titre personnel et comme membre de la commission des travaux publics, je suis tout à fait favorable d'utiliser le fonds d'aide à la fusion pour financer l'achat de ces véhicules, le groupe socialiste n'est pas acquis dans son ensemble pour cette façon de faire.

Le Conseil communal argumente que renouveler le parc de véhicules est aussi écologiquement favorable, dans cette optique est-il prévu dans le cadre de la formation continue de former le personnel communal à la conduite rationnelle des véhicules communaux ? »

C'est au rapporteur du groupe UDC, M. Chédel, de s'exprimer : « *Le groupe UDC entrera en matière sur le rapport concernant le renouvellement d'une partie du parc de véhicules des travaux publics.*

En parcourant les premières lignes, nous pouvons lire que le but est de pouvoir utiliser l'ensemble de ces forces mobiles par secteurs d'activités et non plus selon une attribution par village. Dans le temps, nous parlions de synergie en se regroupant et nous sommes tout à fait d'accord sur ce point.

Ce rapport mentionne également que « la faible vitesse de déplacement, (30 ou 40 km/h) les rend bien souvent dangereux et inadaptés dans le trafic inter-villages ». Nous sommes surpris de lire qu'ils sont dangereux étant donné qu'ils sont immatriculés et homologués pour la circulation. Nous comprenons toutefois qu'ils sont trop lents dans le trafic et manquent de places assises pour les collaborateurs.

Nous nous interrogeons, s'il ne serait pas judicieux de vendre une petite balayeuse et de la remplacer par une grande pour ne pas se perdre dans les nombreux passages pour le nettoyage de la chaussée ?

Sur les 6 véhicules et les 2 saleuses que le CC propose d'acquérir, nous trouvons le descriptif un peu flou, nous trouvons qu'il manque des précisions surtout au niveau du coût de chaque véhicule. Davantage d'informations à ce sujet ne seraient pas de refus, sans quoi, nous serons dans l'obligation de nous abstenir de voter sur cette demande de crédit.

Par ailleurs, nous tenons à souligner que la vente des anciens véhicules doit rapporter plus de fr. 55'000.-- et non « pourrait ». »

M. Salvisberg (Les Verts) explique qu'accepter ce crédit signifie accepter le fonctionnement actuel des travaux publics. Les déplacements doivent être organisés de manière plus efficace, d'autant plus que l'achat envisagé est très coûteux et, ce qui n'est pas moins important, le fait de disposer de filtres à particules ne garantit pas d'être écologique.

En 2009, la commune a fait l'acquisition d'une voiture de livraison pour son coursier dans le cadre de l'administration communale. Comment se présente le futur de ce véhicule ? Va-t-il être utilisé pour les travaux publics ? En effet, le groupe Les Verts estime que cela aurait l'avantage de permettre une petite réduction du crédit.

C'est au tour de M. Hurni (soc.) de prononcer quelques mots à titre personnel : « *Je serai la seule voix un peu discordante de cette Assemblée. Je ne nie pas l'utilité absolue et la nécessité réelle de ce crédit, mais néanmoins je m'abstiendrai et je tiens à vous faire part des raisons de cette abstention.*

Tout d'abord, je constate que le deuxième volet de ce rapport est bien amélioré en comparaison du premier et je tiens à remercier le chef du dicastère pour avoir fourni davantage de détails.

Néanmoins, l'analyse financière qui nous est présentée me laisse un peu froid sur sa pertinence et me semble un peu rapide sur les effets financiers bénéfiques envisagés. Il me semble que nous sommes allés un peu vite en besogne, notamment en considérant les dépenses moyennes de cette année comme absolues ! Mais ce n'est pas le point principal de mon abstention qui est finalement le mode de financement de l'acquisition de ces véhicules. Il est prévu de financer l'ensemble de ce parc par le fonds d'aide à la fusion. Si je peux suivre un bout le Conseil communal, si je peux accepter qu'un certain nombre de ces dépenses est issu immédiatement de notre regroupement et dû au fait qu'il faut mieux fonctionner, cela n'est pas vrai pour l'ensemble ! Le rapport précise d'ailleurs que nombre des véhicules qui seront remplacés sont anciens. Cela signifie que les anciennes communes auraient de toute façon dû les remplacer. Dès lors, sur cette partie des investissements il est injuste d'utiliser le fonds d'aide à la fusion. Non seulement pour la raison mentionnée plus haut mais également car il permettra artificiellement au dicastère de ne pas faire apparaître d'amortissements. C'est une façon évidemment élégante de faire des économies, mais ce sont des économies qui ne sont pas réelles ! Très sincèrement, si pour 50 ou 70 % du financement par le fonds d'aide à la fusion, j'aurais pu entrer en matière, j'estime que la totalité est un procédé un peu cavalier. Je me réjouis beaucoup à l'issue de la législature, de voir un futur rapport du Conseil communal qui analyse les économies structurelles de la commune. Mais je vous le dis si ces économies structurelles proviennent d'investissements prélevés sur ce fonds, elles n'auront rien de réelles et cela signifiera simplement que la démonstration intellectuelle est biaisée ! Pour la population de Val-de-Travers, ce sera aller un peu vite en besogne de lui annoncer que nous avons fait autant d'économies structurelles ! Mon abstention n'est pas un hasard, j'ai réagi de la même façon pour le crédit lié à l'informatique, pour lequel je trouvais indu le fait de financer les licences d'utilisation via cette manne. Je ne partage pas l'avis du Conseil communal et je me permets de le lui rappeler et le ferai aussi souvent que nécessaire. »

M. Fatton (cc) remercie en préambule les différents groupes pour leur intervention sur ce dossier. Cette demande de crédit est importante pour le DTP car elle va permettre d'améliorer l'efficacité et l'organisation du service de la voirie.

Comme relevé, la commune a hérité au 1^{er} janvier 2009, des véhicules des anciennes communes. Le but des travaux publics n'est plus d'utiliser ces véhicules en fonction des villages mais bel et bien en fonction des tâches, en attribuant ces derniers à des secteurs d'activités.

Le territoire étant beaucoup plus étendu, les kilomètres à effectuer sont importants. Une grande partie du parc de véhicules correspond aux besoins actuels mais certains ne sont malheureusement plus adaptés à l'organisation telle que prévue. Raison pour laquelle proposition est faite de les remplacer.

Ils ne sont plus adaptés à cause tout d'abord de leur vitesse. Ils sont dangereux dans le trafic, des véhicules 30km/h sur une route à 80km/h causent des ralentissements de circulation et empêchent la fluidité du trafic moderne.

Ils ne sont plus appropriés pour l'organisation efficace des équipes. En effet, ils manquent de place et il a souvent été constaté qu'une équipe devait se déplacer à l'aide de plusieurs véhicules pour se rendre sur un lieu d'intervention.

Ils sont également inadaptés quant à leur entretien. Les évaluations financières ont été faites sur les 4 dernières années et non sur une comme mentionné par M. Hurni. Ils coûtent donc plus de fr. 50'000.-- par année. De plus, en les utilisant de manière plus intensive par secteurs d'activité, ils exigent davantage d'entretien.

M. Fatton ne conteste pas le fait que ces véhicules étaient adaptés aux anciennes communes, adaptés à leur territoire restreint. Le but est de les mettre en synergie et non de se couper l'herbe sous les pieds, en ne pouvant pas les utiliser s'ils sont cantonnés dans un village. L'idée est donc de remplacer 10 véhicules automobiles et 3 saleuses tractées par 6 nouveaux véhicules et 2 saleuses portées. Ces derniers seraient plus appropriés en terme de polyvalence, ce qui permettrait de les employer tant en été qu'en hiver.

En ce qui concerne la problématique de l'écologie, M. Fatton comprend que ces nouveaux véhicules ne seront de toute façon pas propres. Mais aucun véhicule à moteur n'est propre actuellement, si ce n'est les moteurs à hydrogène, qui ont malheureusement un impact important sur les deniers publics.

Au sujet du financement, si cet investissement n'est pas prélevé dans le fonds d'aide à la fusion alors les questions qu'il faut se poser sont : A quoi servent les quelque 10 millions de francs que notre commune a reçus ? Est-ce qu'il faut attendre la fin de la législature pour se rendre compte que seul 1.5 million a été employé et se demander ce qu'il faut faire du solde ? Cette demande de crédit concerne typiquement un domaine qui a été restructuré, réorganisé pour fonctionner sur l'ensemble du territoire de la nouvelle commune.

Le prix de vente proposé, pour l'ensemble des véhicules qui seront remplacés, est un prix basé sur une seule offre reçue. Tant le dicastère que la commission des travaux publics souhaitent les vendre le plus cher possible afin que l'investissement soit moins élevé. M. Fatton précise que les véhicules les plus récents datent de 2000 et les plus anciens de 1987.

En outre, il ajoute que certains véhicules à remplacer sont considérés comme lourds, plus de 3,5 tonnes. Ce qui signifie qu'ils sont coûteux non seulement en entretien et consommation comme mentionné plus haut mais également en taxes (RPLP, plaques et assurances). En comparaison, les nouveaux véhicules proposés permettraient un gain annuel de fr. 4'000.--, notamment grâce à l'élimination de la taxe poids lourds, et la réduction de l'assurance RC en fonction du poids des véhicules. Ils permettraient également une économie financière de l'ordre de fr. 2'700.--/année pour la consommation du carburant.

Il rappelle que l'investissement comprend non seulement l'acquisition des véhicules, mais également l'intégralité de leur entretien sur une période de 4 ans où seuls les pneumatiques et le carburant resteront à charge de la commune.

L'investissement brut nécessaire à l'acquisition de ces véhicules et matériel se monte à fr. 495'000.--. En partant du principe que les anciens seront revendus au pire des cas pour un prix total de fr. 55'000.--, l'investissement net serait donc de fr. 440'000.--. Avec un amortissement de 10 %, la charge annuelle serait de fr. 44'000.--. Aussi, l'économie globale annuelle est estimée à fr. 60'000.--. (entretien + économie sur les taxes + économie de carburant) et donc l'économie minimale nette à fr. 16'000.-- (économie globale – amortissement annuel). Ce projet a été réfléchi et permettrait d'aller de l'avant pour une organisation prenant en compte cette nouvelle dimension qu'est Val-de-Travers.

M. Fatton informe que l'organisation de la voirie comprend déjà un collaborateur qui s'occupe de la mécanique, malheureusement il est actuellement en arrêt maladie. Il relève entre autre qu'il est relativement difficile de mettre sur pied des cours de formation comme demandé par le rapporteur du groupe socialiste. Il conçoit que les déplacements dans le vide sont à éliminer, ceci notamment pour diminuer la consommation du carburant. Néanmoins, il est convaincu que le gain de place des nouveaux véhicules permettra déjà de limiter ces trajets et de rationaliser les déplacements. Il espère en outre que le Canton de Neuchâtel accordera un jour des faveurs sur la taxe des véhicules équipés de filtres à particules, à l'instar d'autres cantons qui pratiquent déjà plus de 50 % de réduction sur cet impôt.

La parole n'étant plus demandée, le président procède au vote d'entrée en matière, qui est accepté par 36 OUI et 2 abstentions. L'examen de détail de l'arrêté ne suscitant aucun commentaire, le président passe finalement au vote d'ensemble. C'est **par 34 OUI et 4 abstentions que le Conseil général accepte l'arrêté relatif à la demande de crédit de fr. 495'000.-- pour le renouvellement d'une partie du parc de véhicules des travaux publics**, tel que soumis par le Conseil communal.

10. MOTIONS ET PROPOSITIONS

1. Motion du groupe PLR : « **Un arbre pour chaque naissance** » (déposée le 19 février)

Le président laisse la parole à son auteur.

M. Benoît Simon-Vermot (PLR) ne souhaite pas relire la motion à l'Assemblée, mais tient à relever que cette proposition a pour but d'inviter le CC à réfléchir sur un geste symbolique pour fêter les

naissances dans notre commune par la plantation d'un arbre ou plusieurs en une année. Cet acte doit bien entendu rester techniquement et financièrement réalisable.

M. Karakash (cc) indique que le CC est d'accord d'étudier cette motion. Ce ne sera sans doute pas « un arbre pour chaque naissance », mais il s'engage à chercher un acte symbolique et à apporter une proposition concrète au Législatif en regard des moyens à disposition de notre commune.

Etant donné, qu'aucun groupe ne s'oppose à l'étude de cette motion, elle est considérée comme acceptée et le président clôt les débats. Selon son appréciation, il explique au rapporteur du groupe Les Verts qui souhaitait prononcer quelques mots, que s'il ne souhaite pas s'opposer formellement à cette motion, la discussion est close, le but étant uniquement de décider si elle est envoyée pour traitement ou non au Conseil communal.

2. Motion du groupe POP : « **Pour des achats ou des investissements communaux issus d'une production sociale et écologique** »

Le président laisse la parole à son auteur.

M. Vaucher (POP) indique qu'il s'agit d'un projet de l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière. Cela aurait pu être un projet lancé par l'Etat ou n'importe quelles autres organisations qui se soucient du respect des droits humains dans le monde. Cette motion se veut très souple, elle demande au Conseil communal de doter notre commune d'outils visant à promouvoir l'acquisition de biens produits dans des conditions décentes. Il est malheureusement impossible d'assurer que ce soit le cas, la traçabilité des produits ne montrant pas forcément dans quelles conditions ils ont été fabriqués. Et la motion demande également de favoriser chaque fois que cela est possible des entreprises de proximité. En effet, ces entreprises permettent de réduire les transports et font vivre le tissu social et économique de notre région. M. Vaucher ajoute que si le Conseil général accepte cette motion, notre commune sera la 102^{ème} collectivité publique de Suisse à accepter une proposition allant dans ce sens, classée juste derrière la Ville de Zürich, Les Villes de La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Neuchâtel et Yverdon sont également en cours d'approbation d'une motion du même genre.

M. Rumley (cc) confirme que le CC encourage les membres du Conseil général à accepter cette motion. Cela sera l'occasion de rédiger un rapport sur cette question qui concerne l'ensemble des dicastères et qui relève également un peu du développement durable.

Aucun membre du Législatif ne souhaitant s'opposer, le président déclare que cette motion est approuvée.

11. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

M. Fatton (cc) informe que le nouveau bureau du Conseil communal prendra effet à l'issue de la séance et se présente comme suit :

Président	M. Pierre-Alain Rumley
Vice-président	M. Claude-Alain Kleiner
Secrétaire	M. Thierry Michel

Dans sa séance du 20 avril 2010, le Conseil communal a nommé membres de la Commission des bibliothèques :

- ✓ M. Claude-Alain Kleiner, président
- ✓ Mme Dominique Devenoges, bibliothèque de Fleurier
- ✓ Mme Heidi Beuret, bibliothèque de Fleurier
- ✓ Mme Anne Baptista, bibliothèque de l'Ecole JJRVdT

- ✓ Mme Mireille Bastardoz, bibliothèque de Couvet
- ✓ M. Jacques Hainard, représentant du Conseil général

M. Karakash (cc) indique qu'une rencontre entre l'Exécutif et les entreprises de la commune est prévue jeudi 29 avril prochain. Il s'agit d'une démarche nouvelle initiée par le CC dans le cadre de la mise en œuvre du programme de législation.

Il informe également l'Assemblée que le 12 juin 2010, en fin de matinée aura lieu l'inauguration du parcours didactique « Fleurier, au fil du temps », découlant d'un crédit d'investissement voté par l'ancien Législatif fleurisan visant à valoriser l'identité horlogère du Val-de-Travers et repris par notre commune. Il ajoute que des informations plus détaillées à ce sujet seront publiées prochainement.

M. Kleiner (cc) porte à la connaissance du Conseil général que le CC prévoit d'instaurer une table ronde réunissant les différents acteurs culturels de Val-de-Travers.

Suite à quelques remarques parvenues à ses oreilles concernant la mise au concours d'un poste de directeur de l'Ecole JJRVdT, il explique qu'effectivement il avait été décidé de ne pas reconduire le poste de M. Franceschi, car le souhait était de réduire les EPT dévolus à la direction. Baisse passant de 3.54 EPT à 2.65 EPT. Pour des raisons organisationnelles et afin d'apporter un vent nouveau, le CC a décidé de maintenir une Direction de l'Ecole JJRVdT à 4 personnes qui se partageront les 2.65 EPT dévolus à la direction, le reste de leur temps étant consacré à de l'enseignement.

M. Michel (cc) informe qu'entre le 26 mai 2009 et 31 décembre 2009, il a assisté à 9 séances de groupe, 9 jours de session et 2 séances de commission dans le cadre de ses activités de Député au Grand Conseil. Il a touché des jetons de présence pour un montant de fr. 2'273.40. En regard de la décision du Conseil général du 16 février 2009 qui implique qu' « *en cas de cumul avec un mandat électif au niveau cantonal et/ou fédéral, la moitié des jetons de présence sont versés à la caisse communale* », M. Michel indique que sur ce montant, une cotisation de fr. 1'000.-- a été déduite pour être reversée au parti. Le solde s'élève donc à fr. 1'273.40, dont la moitié, soit fr. 636.70, aurait dû revenir à la caisse communale. M. Michel emploie le conditionnel car il a estimé qu'avec un budget de plus de 57 millions de francs, cette somme serait plus utile pour des personnes qui en ont réellement besoin, raison pour laquelle ce montant et celui qui aurait dû rester dans sa poche a été arrondi à un montant de fr. 1'280.-- et versé à la Ligue neuchâteloise contre le cancer. Il reste à la disposition des membres de la CGF avec les pièces justificatives qui certifieront et attesteront des versements et laisse le soin au Législatif d'entamer les procédures nécessaires pour éventuellement récupérer la part qui devait revenir à la commune.

12. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

A) Interpellations

1. Interpellation du groupe POP **au sujet de l'entretien de la route Buttes – Le Mont-de-Buttes – La Côte-aux-Fées**

M. Vaucher (POP) souhaite simplement souligner que l'entretien de cette route est scandaleux et rend la circulation très dangereuse, en particulier pour les motos et les vélos. Les quelques maigres « taconnages » effectués ne changent rien au problème.

M. Fatton (cc) confirme que l'état de cette route est lamentable, de même que le tronçon entre La Côte-aux-Fées et Les Verrières. Dès lors, le CC prendra contact avec les Autorités de ces deux communes, afin de rédiger un courrier commun au Conseil d'Etat.

2. Interpellation du groupe POP **concernant les huiles usagées**

M. Vaucher (POP) indique que s'il paraît possible de se déplacer d'un village à l'autre pour amener aux divers points de collecte certains déchets, ce n'est pas le cas pour l'huile de

friteuse. Son souci est de retrouver cette huile dans l'eau arrivant à la STEP. C'est pourquoi son groupe demande qu'un point de récolte soit installé dans chaque village.

M. Rumley (cc) explique qu'en matière de déchets, si son dicastère disposait d'un budget adéquat, il pourrait effectivement tout faire. Le CC s'engage à étudier la possibilité d'étendre le ramassage des huiles usagées à tous les villages.

3. Interpellation du groupe POP **au sujet des cartes pour Molok**

M. Vaucher (POP) explique que le choix de ne donner qu'une carte pour Molok par famille ne lui paraît pas pratique dans le cadre de l'organisation familiale. Son groupe souhaite que chaque habitant majeur de la commune reçoive une carte, ceci notamment afin de diminuer le nombre de sacs laissés à l'extérieur des Molok et d'éviter l'excuse « *je n'avais pas ma carte car mon conjoint est parti avec !* ». Il est conscient que c'est également une question de coût, étant donné qu'une carte représente un montant de fr. 15.--.

M. Rumley (cc) indique que l'attribution d'une deuxième carte par ménage engendrerait un coût oscillant entre fr. 5'000 et 7'000.--. Toutefois, le CC étudiera cette option.

4. Interpellation du groupe POP **au sujet des déchets que nous sommes forcés d'acheter**

M. Vaucher (POP) aimerait que le CC s'approche des grands magasins pour qu'ils mettent à disposition des conteneurs pour le carton, le papier et le plastique afin que les clients puissent se débarrasser des emballages superflus sur place. Cette pratique existe en Suisse alémanique et permet de diminuer la charge des consommateurs tout en induisant une réflexion de fond chez les distributeurs.

M. Rumley (cc) qualifie cette idée d'excellente et regardera comment aborder cette problématique avec les entreprises.

5. Interpellation du groupe POP **relative aux amendes infligées en zones bleue**

M. Vaucher (POP) indique, comme lors de l'examen des comptes, que la zone bleue a été créée pour simplement permettre un tournus des véhicules aux abords des magasins pour que chacun trouve une place pour faire ses achats et éviter les véhicules ventouses à ces endroits. Malheureusement, la police cantonale verbalise même lorsqu'il reste de nombreuses places disponibles (exemple : parc de la Coop à Fleurier). S'il reste encore des places de parc de libres, est-il vraiment judicieux que la PNE profite de la distraction d'une partie de la population ? C'est pourquoi, le groupe POP demande au Conseil communal de prendre contact avec la direction de la Police pour qu'elle sévisse à bon escient.

M. Michel (cc) rappelle qu'en collaboration avec la PNE, la surveillance des zones bleues s'est faite par étapes :

1. La population a été avisée par voie de presse régionale, que des interventions de la PNE auraient lieu.
2. Les agents de la PNE ont d'abord effectué une période d'observation et d'information pour sensibiliser les automobilistes qu'il fallait prendre quelques secondes pour mettre le disque.
3. Seuls les automobilistes qui n'ont pas mis de disque ont été sanctionnés. Ceux dont les disques dépassaient l'horaire affiché n'ont pas eu de contravention.
4. Une année et demie plus tard, force est de constater que le réflexe d'employer un disque n'est pas totalement entré dans les mœurs. De ce fait, la PNE verbalise.

Aussi, après une année et demie de sensibilisation, M. Michel n'est pas persuadé qu'il y ait lieu de qualifier « d'acharnement » les méthodes de la Police. En outre, il rappelle le principe simple d'une contravention, soit il y a une infraction, soit il n'y en a pas ! Il n'y a dès lors pas de place à l'interprétation ! Toutefois, M. Michel informe que le contenu de l'interpellation sera transmis à la Police neuchâteloise.

M. Vaucher (POP) remercie les chefs de dicastère pour les réponses apportées à ces interpellations et déclare être satisfait.

B) Questions

1. Question de M. Bernard Rosat (Soc.) concernant la sécurité des jeux et autres aménagements dans les jardins publics

M. Fatton (cc) assure tout d'abord que les jeux des jardins publics sont correctement entretenus. Avant l'été, le service de la voirie fait un passage sur l'ensemble des jardins publics, contrôle que les jeux sont en bon état, qu'il n'y a pas de barrières cassées ou de dispositifs tranchants qui pourraient blesser les enfants. Par rapport aux recommandations du BPA (Bureau de prévention des accidents), M. Fatton ne peut pas garantir que les 10 jardins publics sis sur notre commune soient conformes aux normes. Il précise que le nouveau jardin construit à St-Sulpice est conforme aux recommandations du BPA, et que celui en construction à Noiraigue répondra aux nouvelles dispositions en vigueur. Il ajoute que pour tout le Val-de-Travers, les anciennes communes disposaient de deux délégués BPA à la sécurité. Ces deux personnes ont démissionné dernièrement suite aux nouvelles fonctions qu'elles ont obtenues au sein de la nouvelle organisation de Val-de-Travers. Un collaborateur des TP est intéressé pour reprendre cette mission dont le taux d'occupation pour les activités qui en découlent correspond à environ 15 % pour une commune de notre envergure.

Il explique finalement que durant l'année, il est prévu d'établir un inventaire des jeux qui doivent être remplacés car ne répondant plus aux normes BPA. Une des préoccupations du CC sera de déterminer quelles mesures doivent être prises, notamment si des jardins devront être fermés. Aussi, une analyse financière sur les coûts pour la remise à niveau des installations sera menée pour une éventuelle demande de crédit. Il ajoute que les parents ont la responsabilité de faire attention aux jeux destinés à certaines tranches d'âge et de surveiller leurs enfants.

2. Question de M. Bernard Rosat (Soc.) au sujet du programme pilote des années nonante relatif au développement de la fibre optique dans la région

M. Rumley (cc) avoue qu'il ignore quels sont les effets bénéfiques que ce programme a apportés à notre région, si ce n'est une certaine sensibilisation et l'introduction de la fibre optique. Il précise que ce sont les anciennes communes de Couvet et de Fleurier qui avaient été choisies comme commune-pilote en matière de télécommunications. A l'époque une association « Valcom » avait été créée et sera prochainement dissoute. Malheureusement, aucune carte n'existe pour déterminer le niveau d'équipement de notre région en fibre optique. Différents distributeurs peuvent équiper des bâtiments. Le CC sait que certains bâtiments bénéficient de ce genre d'installations mais aucune carte n'est à disposition du public, notamment peut-être pour des raisons économiques. M. Rumley ajoute que l'entreprise Swisscom a approché le Conseil communal pour proposer d'étendre le système ADSL à tous les villages de notre commune, génération future en matière de télécommunications. Certains villages bénéficient déjà de l'opportunité d'utiliser l'ADSL. Cependant, Swisscom ne souhaitant pas investir lui-même dans ce développement, notre commune aurait dû supporter les charges allant jusqu'à quelques dizaines de milliers de francs. Le CC a refusé cette proposition qui aurait de toute façon dû être avalisée par le Législatif.

3. Question de M. Bernard Rosat (Soc.) relative à la libéralisation du marché de l'électricité et ses éventuelles conséquences sur la SEVT SA

M. Rumley (cc) indique que la libéralisation du marché de l'électricité pourrait avoir ou aura un certain nombre de conséquences. Notamment la perte de gros consommateurs qui pourront avoir envie de s'approvisionner auprès d'une autre société. Perte qui serait tout à fait dommageable, mais en principe, les entreprises ou sociétés suisses ne le font pas car elles ont un attachement local et essaient avant tout de négocier les tarifs avant de changer de distributeurs. Le deuxième risque lié à cette libéralisation est que le nombre de sociétés électriques en Suisse diminue très fortement. La baisse envisagée laisse apparaître que seules

200 voire 300 sociétés existeraient encore face aux 1'000 existantes actuellement dans le pays. Il est évident que les questions qui se posent sont :

- ✓ Est-ce que la SEVT a son avenir devant elle ?
- ✓ Au contraire, est-ce qu'il faudra chercher à mettre en place des collaborations avec des prestataires plus importants, voire même étudier une fusion ?

Ces options restent à déterminer et le CC n'a pas pris de position à ce niveau-là. M. Rumley ne pense pas que ce ne sera pas la taille de l'entreprise qui sera déterminante mais son efficacité. Plusieurs spécialistes lui ont expliqué qu'effectivement une petite société pouvait très bien trouver sa place dans un marché libéralisé, cela dépend des réseaux qu'elle peut exploiter et de son implantation régionale. Il est clair que la question de l'avenir de la SEVT va se poser durant ces prochaines années.

4. Question de M. Bernard Rosat (Soc.) **sur les projets d'implantation d'éoliennes dans notre commune**

M. Rumley (cc) confirme que le CC est favorable à la création d'un parc éolien au Mont-de-Buttes. Cet avis a été précisé au Conseil d'Etat lors d'une prise de position sur le projet de concept éolien et il a été répété par la suite lors de l'entrevue du 17 mars 2010 entre ses deux autorités. Sur la base du plan directeur cantonal actuellement en vigueur, le CC a également fait part que de son point de vue, le Conseil d'Etat pourrait donner l'autorisation d'aller de l'avant et de mener les études nécessaires. Cependant, M. Rumley a l'impression que le Gouvernement cantonal va faire preuve de davantage de juridisme et de formalisme que ce qui serait nécessaire. Il ajoute que contrairement à la commune des Verrières, le CC n'a pas signé avec une société particulière. Il estime en effet qu'il n'est pas nécessaire de se précipiter, car toutes les sociétés actives sur le marché suisse sont intéressées à investir dans un parc éolien au Mont-de-Buttes. Dès lors, il sera décidé le moment venu avec qui Val-de-Travers souhaite travailler. M. Rumley rappelle finalement que le CC étudie en ce moment la motion « *pour la création d'une société intercommunale pour l'exploitation de l'énergie éolienne neuchâteloise* » acceptée lors de la séance du 26 octobre 2009. Une étude a été lancée auprès d'un bureau spécialisé en collaboration avec La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Neuchâtel pour savoir comment constituer cette société et quels sont les enjeux juridiques et financiers qui en découlent. Il termine par la conclusion que le plus important est de garder la maîtrise de la production de l'énergie car le risque est que, malgré une production locale, d'ici 20 ou 30 ans des sociétés étrangères pourraient imposer leur prix.

5. Question de M. Bernard Rosat (Soc.) **concernant la nouvelle loi cantonale sur la gestion et la protection des eaux et la situation sur le territoire communal**

M. Rumley (cc) précise que cette loi est conséquente, elle est composée d'environ 200 articles. Dès lors, le CC n'a pas étudié ce projet de loi en détail, il en laisse le soin aux Députés. M. Rumley a toutefois vérifié qu'il n'y ait pas de problèmes particuliers en regard des communes et attend encore la prise de position de l'ACN. Il sera déterminé par la suite dans quelle mesure le CC pourra se rallier à cette position.

6. Question de M. Bernard Rosat (Soc.) **relative à la gestion des déchets**

M. Rumley (cc) confirme que la situation actuelle doit être améliorée, elle n'est pas satisfaisante. Le CC devra agir sur trois domaines :

- ✓ Les problèmes relevés liés notamment au comportement de la population. Une partie de la population n'utilise pas les cartes d'accès ou dépose son sac devant les moloks sans vérifier qu'ils soient pleins ou non. Le CC doit notamment communiquer davantage pour que la population n'évacue pas ses déchets uniquement le week-end, afin d'éviter également que les moloks débordent le dimanche soir déjà. Et surtout éviter que tout le monde dépose son sac dans les écopoints plutôt que dans les moloks isolés.
- ✓ Le CC devra également améliorer la situation en terme d'équipement. Comme relevé tout à l'heure, il rédigera un rapport à l'intention du Législatif afin de demander un crédit supplémentaire pour l'acquisition de conteneurs semi-enterrés.

- ✓ Il faudra aussi revoir la politique de ramassage des déchets et notamment les obligations contractuelles que le transporteur a vis-à-vis de la commune. Il est clair qu'un seul camion qui tourne pour vider une centaine de moloks plusieurs fois par semaine n'est pas une situation viable. En plus de cela, le transporteur doit également s'occuper des 15 écopoints et ne peut vider qu'un seul type de déchets par tournée. De ce fait, il doit parcourir l'ensemble de la commune pour vider par exemple le verre blanc, puis le verre brun et finalement le verre vert.

Effectivement, le CC a repris le projet de l'ex-syndicat intercommunal. M. Rumley précise que c'est le genre de dossier qui ne devrait justement pas être traité par deux entités différentes. Cela correspondait quand-même à un investissement de plus de 2,5 millions de francs. Dès lors, il aurait fallu que l'autorité qui débute avec un tel projet le termine jusqu'au bout avant de passer les rennes. En l'occurrence, à fin 2008, le syndicat qui avait dimensionné l'opération, défini le nombre de moloks et écopoints à implanter par village et confié le mandat au transporteur, allait être dissout. Pour être honnête, le CC s'est beaucoup interrogé sur cet investissement et s'est carrément demandé en mars 2009 s'il ne fallait tout simplement pas abandonner le projet. Malgré ce vent de panique, le CC a décidé finalement d'aller de l'avant. Certes, ce n'est pas facile de lancer et gérer un projet dont le CC n'a pas été appelé à préparer. Quoiqu'il en soit, il est constaté aujourd'hui que le nombre de moloks a été sous-estimé. Quant à savoir, si c'est pour des raisons économiques, M. Rumley l'ignore. Au sujet de la politique de communication, il admet volontiers que le but premier était de renseigner la population sur le fonctionnement de ce nouveau système. Toutefois, il précise que beaucoup d'informations ont été données entre-temps, surtout si l'on se réfère au nombre de téléphone reçus dans son dicastère. Cela dit, une vraie communication serait utile mais de manière professionnelle. Cependant, pour ce faire il est nécessaire de disposer d'un budget.

7. Question du groupe POP **relative à la bibliothèque de Couvet**

M. Kleiner (cc) indique malheureusement qu'il ignore combien de temps le village de Couvet verra sa bibliothèque fermée. Il ajoute que le CC est actuellement en attente d'une seconde offre du Bibliobus, afin de trouver une solution pour pallier ce manque.

8. Question du groupe POP **au sujet de l'aide versée à Haïti suite au séisme du 12 janvier 2010**

M. Kleiner (cc) précise que la somme versée à Haïti au profit des victimes du tremblement de terre provient du produit de la vente des dessins des élèves de l'Ecole JJRVdT lors de l'exposition « *S'épanouir autrement* », comme indiqué lors de la dernière séance du Législatif, auquel s'ajoute le franc par élève que le CC a décidé de verser, qui a été prélevé dans le compte 210.310.03 matériel d'enseignement de l'école primaire.

9. Question de Mme Valeria Generoso (Soc.) **concernant la réception officielle des nouveaux citoyens naturalisés**

M. Michel (cc) explique que l'organisation de cette réception est un projet encore en réflexion. Les premières idées consistaient à accueillir les nouveaux citoyens naturalisés lors de la Fête du 24 février ou à la réception des jeunes citoyens fêtant leur 18 ans. Mais le CC a renoncé par la suite à ces propositions qui concernent avant tout des manifestations trop spécifiques. Quoiqu'il en soit cette réception officielle n'est pas abandonnée. Il rappelle que le budget à disposition des réceptions et manifestations pour 2010 est déjà entièrement consacré notamment aux jubilaires (personnes fêtant leur 18, 90 ou 100 ans), Noces d'Or, rencontres entre le CC et diverses Autorités et vins d'honneur de diverses assemblées se tenant dans la commune. Dès lors, les seules possibilités pour cette année sont la suppression de l'une ou l'autre de ces réceptions ou d'enregistrer un dépassement du budget en faveur de l'accueil officiel des nouveaux citoyens naturalisés.

10. Question de Mme Christelle Gertsch Macuglia (PLR) **concernant le parcours Vita de Buttes**

M. Karakash (cc) relève que notre commune a la chance de compter un certain nombre d'objets récréatifs en forêt. En effet, déjà plus d'une centaine d'objets ont été répertoriés comprenant,

sentiers, ponts, tables, bancs, grills et parcours Vita. En l'occurrence, il existe trois parcours Vita sur l'ensemble du territoire, soit aux Bayards, à Couvet et à Buttes. Comme indiqué par Mme Macuglia, le parcours de Buttes est dans un état précaire. Dans une première étape, le CC a lancé un inventaire de tous ces objets récréatifs, qui est d'ailleurs bientôt sous toit et liste notamment les responsables des installations (personnes, associations ou commune). Les parcours vita sont gérés comme suit :

- ✓ Les Bayards : Association villageoise
- ✓ Couvet : Équipe forestière communale
- ✓ Buttes : Ancienne commune

Force est de constater que l'entretien du parcours de Buttes a été délaissé. Dès lors, le CC va définir qui va s'en occuper d'ici la fin de l'été 2010 entre les différentes variantes envisageables. D'une part, la possibilité de confier un mandat de prestations à une association ou d'autre part, assumer cet entretien en interne. Dans tous les cas, ce parcours sera remis en état idéalement cette année encore et au pire des cas en 2011 pour y garantir un accès plaisant et sécurisé.

Le président précise qu'une onzième question a été déposée par M. Hurni (soc.) au début de la séance et procède à sa lecture : « *La commune de Val-de-Travers est neuve et incarne le changement et l'avenir, ce qui paraît extrêmement positif. Dès lors, elle se doit de proposer aux membres du Conseil général des moyens modernes, nouveaux et si possible économiques. Le Conseil communal pourrait-il, dès lors, proposer aux Conseillers généraux qui le souhaitent l'envoi des documents relatifs aux séances et aux commissions sous forme électronique uniquement ? En effet, une telle démarche ne nuit à personne, puisqu'elle se circonscrit uniquement aux membres du Législatif qui en font la demande et est potentiellement génératrice d'économies.* »

M. Michel (cc) indique que la réponse est « oui ».

13. NOMINATION DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

Le président indique que conformément à l'article 3.5 du règlement général de commune, nous allons nommer un président, un vice-président, un secrétaire, un secrétaire-suppléant et deux questeurs.

Sur proposition des partis, sont élus tacitement :

- a) Présidente** Mme Christelle Gertsch Macuglia
- b) Vice-président** M. Zoran Savic
- c) Secrétaire** M. Maurizio Ciurleo
- d) Secrétaire-suppléant** Mme Cécile Mermet Meyer
- e) Questeurs** MM. Sandy Grandjean et Gabriel Modolo

Avant de laisser place à la nouvelle présidente élue, M. Christian Mermet souhaite prononcer quelques mots de remerciements : « *Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux de la commune de Val-de-Travers,*

Vous mettez aujourd'hui un terme à mon mandat de président, et je tiens à vous remercier, vous remercier tout d'abord de m'avoir fait confiance et de m'avoir élu il y a une année et demi, mais aussi et surtout vous remercier de me permettre de rentrer dans le rang et de rejoindre une assemblée d'où l'on peut librement, et même quelques fois longuement, s'exprimer lorsque la présidence vous en donne l'autorisation.

Aujourd'hui donc, pour rompre avec la conduite qui a été la mienne depuis cette place de président, je vais m'exprimer en mon nom propre.

D'abord j'aimerais vous remercier pour le plaisir que j'ai eu à présider nos séances, et cela malgré certaines longueurs, que j'ai eu du mal à contenir. Je garde un souvenir tout particulier de la séance

qui a vu l'élection de notre Conseil communal, avec ses péripéties, en particulier lors du comptage des voix, mais vos regards bienveillants et attentifs, en particulier pour vos collègues de partis, ont su guider efficacement mon travail.

J'aurai eu l'honneur d'être le président qui a conduit les débats pour notre premier règlement général de commune, séance fleuve s'il en fût, à tel point que la date figurant sur la convocation et l'ordre du jour, ne correspondait plus avec la date à laquelle j'ai clos nos débats.

J'ai véritablement vécu avec vous tous, des moments exceptionnels et ce n'est pas le Conseil communal, assis à mes côtés, qui démentira la joie qui nous anime tous sur cette estrade, lorsque nous faisons face à votre noble Assemblée.

Une tradition, inexistante encore mais que j'ai le plaisir de faire naître, me permet, avant de céder mon siège, de dispenser encore quelques remerciements:

En premier lieu, et parce qu'ils ont été au front avec moi lors de ce premier exercice, j'aimerais remercier chaleureusement notre Chancellerie, d'abord en la personne de Madame Schmied, dont l'action, bienveillante et discrète, a été si précieuse à votre Président.

Mais la Chancellerie n'existerait pas sans celui par qui tout passe, et cela me rappelle une chansonnette de notre auguste Emile-Jacques Dalcrose, (un mot pour vous rassurer, je n'abuserai pas des citations, mais cette comptine, je l'ai réellement chantée...) donc je vous en livre les premiers vers :

*«Les petits nains dans la montagne,
verduronnettes verdurés,
la nuit font toute la besogne
pendant que dorment les bergers».*

Ne voyez là aucune allusion au lieu de résidence de notre Chancelier mais plutôt une référence à son étonnante propension à envoyer des mails sur le coup des 6 ou 7h00 du matin, les lendemains de séances de Conseil général finissant à des heures totalement déraisonnables. Pas d'allusion non plus au ton de mon discours que mes amis s'amuse à décrire comme pastoral, non, rien de tout cela. Je souhaitais juste remercier Alexis Boillat pour son soutien attentif et efficace dans la conduite de nos débats. Et puisque j'ai commencé, je vous livre aussi la fin de la comptine :

*«D'autres veillent près des bébés
Pour les bercer et les moucher»*

Mais là, nous sommes sortis du cadre de la Chancellerie et cela n'a peut-être plus aucun lien avec notre microcosme politique.

Et puisque nous parlons du petit monde de la politique de Val-de-Travers, j'aimerais remercier tous les membres du Conseil communal pour leur engagement à faire fonctionner notre commune et leur créativité pour apporter de l'animation à nos débats. Cela ne saute pas toujours aux yeux, pourtant perspicaces de mes collègues du Législatif, mais l'usage d'effets de surprise quelques fois et la bienveillante attention qui consiste à disséminer ici et là des lacunes dans les rapports pour permettre à la sagacité des acteurs de nos cinq partis politiques de s'exprimer, me touchent particulièrement.

Comme j'ai encore la parole, et qu'un flou de procédure empêche ma sucsesseure de m'interrompre, j'en profite pour continuer et pour m'adresser au nombreux public qui assiste, mois après mois à nos passionnantes séances.

Mesdames et Messieurs, je suis, et tous mes collègues de ce Législatif avec moi, honoré de votre présence et de votre intérêt pour nos séances, je vous en remercie mais permettez-moi de transgresser, une tradition qui n'existe pas encore d'ailleurs, j'aimerais rendre un hommage particulier à une femme, dont la présence reste pour moi emblématique de ce lien fort et paisible de nos concitoyens avec la politique. Même si elle n'est de loin pas la seule à suivre avec fidélité nos longs débats depuis des années, J'aimerais saluer comme le dernier acte d'un humble Président d'une année et demi, la présence et la constance d'une femme, constance qui se mesure en dizaines d'années. Permettez-moi d'offrir ce modeste bouquet, en gage de mon estime à Lili Bourquin.

A ce stade de mon discours, permettez-moi de saluer aussi l'audacieuse, mais au combien généreuse, initiative du Conseil communal qui, brisant une fois de plus le carcan de flasques traditions, a décidé de modifier l'ordre du jour habituel et de repousser à la fin de notre séance l'élection du nouveau bureau. Mais pourquoi cet accroc dans le tissu de nos habitudes ? Vous l'avez tous, comme moi, compris : parce que cette élection revêt un caractère exceptionnel auquel il était indispensable d'accorder toute la place nécessaire, sans avoir d'arrière pensée pour la suite de notre ordre du jour.

Exceptionnel en effet par la qualité de la personne qui va me succéder, je ne vous ferai pas l'offense de vous retracer la carrière politique de la future présidente, le Président du groupe PLR aurait pu longuement le faire, non mais exceptionnelle élection parce que, comme vous l'aurez remarqué aussi, Christelle Gertsch est une femme, Christelle Gertsch est la première présidente de la commune de Val-de-Travers !

Ainsi, je fus le premier, elle va être la première ! Ceci nous rapproche, en tout bien tout honneur cela s'entend, et si Christelle a toutes les qualités, sauf peut-être celle d'avoir sa carte du parti socialiste, je suis heureux de lui céder ce siège qui, je l'espère, lui apportera beaucoup d'émotions pendant cette année de présidence. J'y ai découvert et redécouvert toute la noblesse et les difficultés du travail et de l'action politique. J'y ai côtoyé l'efficacité mais quelques fois aussi les limites de la résistance humaine.

Et en guise de conclusion, je me permettrai une dernière citation de Françoise Giroud:

«La femme sera vraiment l'égale de l'homme le jour où, à un poste important, on désignera une femme incompétente»

Alors très chère Christelle, malheureusement pour la condition des femmes, mais heureusement pour notre Conseil général, je crains que tu n'apportes aujourd'hui la preuve que de tes compétences mais pas de l'avènement de l'égalité homme/femme ! Le chemin à parcourir reste long, alors pour te donner du courage et t'accompagner dans cette difficile mission, accepte ces quelques fleurs d'un garçon acquis à la cause ! Je passe un bouquet et la parole à notre nouvelle présidente. Merci. »

C'est au tour de la présidente de prononcer quelques mots : « Mesdames et Messieurs, chers amis, « Les hommes construisent trop de murs et pas assez de ponts ! »

A l'image de cette citation de Newton, ce sont des ponts que je vais m'efforcer de jeter durant cette année...

Oui, Mesdames et Messieurs qui me faites l'honneur de devenir première citoyenne de cette belle et jeune commune, mon souhait le plus cher serait de jeter un premier pont entre le monde de la politique et la population, pour tenter de lutter contre l'absentéisme et l'abstentionnisme.

Dans un monde de plus en plus marqué par le repli sur soi, l'individualisme et le communautarisme, l'égoïsme, le rejet de l'Autre, j'exprime ce soir le souhait de vouloir jeter des ponts entre nous.

Entre le Législatif et l'Exécutif, entre les groupes politiques... Plus largement entre les générations, entre les catégories sociales. Au seul et unique profit de notre commune.

Vous me confiez ce soir une lourde responsabilité, superbement exercée par mon prédécesseur. Cette responsabilité, Mesdames, Messieurs, je l'assumerai avec plaisir. En conscience et avec l'éthique qui est la mienne. Cependant, je ne suis pas dupe, j'ai conscience de la pénible histoire de la femme et de son rôle en politique, au milieu d'hommes, si compétents.

Depuis que j'œuvre au sein de ce monde délicat de la politique, on m'a souvent proposé, dans divers groupes de travail ou autres syndicats, des responsabilités de secrétaire. C'est vrai, une femme est particulièrement experte en secrétariat et en prise de PV. La présidence, presque jamais...

« Toutes choses égales par ailleurs... » En politique, encore de nos jours, pour être considérée de manière égale, la femme doit être plus efficiente, se conduire plus dignement et éthiquement... qu'un homme !

Quelle injustice ! La femme, depuis qu'elle est femme, a pris l'habitude de cette injustice génétique. Elle a pris l'habitude de vivre avec et en est consciente. En effet, cette petite différence biologique qui nous appartient et qui nous fait pouvoir donner la vie, ce privilège existentiel, modifie magistralement notre manière à nous les femmes, de voir le monde. De voir la vie... De voir le monde de la politique...

Avec vous, je tenterai de remplir ce mandat difficile en mon âme et conscience. Au-dessus des éventuelles critiques stériles et nuisibles, en gardant un esprit positif et ouvert à la discussion.

Je souhaite de tout cœur, pour le bien de notre magnifique commune de Val-de-Travers, pour le bien de ses citoyennes et de ses citoyens, que l'on torde le coup à cette autre citation, de Bismark : « En politique, il faut toujours suivre le droit chemin, on est sûr de n'y rencontrer personne... ! »

Je n'ai pas ce caractère désabusé. Faisons en sorte d'être, toutes et tous, sur ce chemin, pour nous y retrouver. Vous conseillers généraux, conseillers communaux et sans oublier, l'indispensable vous, employés communaux !

L'avenir de notre commune, respectivement de nos enfants, vaut bien cet élan d'humanisme !

Enfin, je ne saurais terminer sans rendre un hommage mérité, à mon prédécesseur, musicien émérite, flûtiste de renom, c'est avec virtuosité, en véritable chef d'orchestre qu'il a présidé avec brio tout au long de cette première année de vie notre jeune commune, en digne représentant de notre Conseil général, en tout premier citoyen de Val-de-Travers.

Orchestrant la partition, il a su éviter les bémols en réagissant Presto Vivaccissimo, à nos parfois, fougueuses interventions !

Dorénavant je me réjouis de découvrir notre maestro jouant des notes pour composer un morceau d'intervention et d'interpellation, flûter de-ci de-là la question ; que j'aurai le plaisir d'apprécier et d'écouter, avec néanmoins une petite pointe d'inquiétude.

N'étant pas musicienne, Christian, je ne pourrai pas te remplacer avec les mêmes instruments, mais tout au plus, te succéder avec engouement. »

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, la présidente donne d'ores et déjà rendez-vous aux membres du Législatif le 21 juin 2010 pour la prochaine séance du Conseil général. Elle lève la séance à 23h00.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LA PRESIDENTE :

LE SECRETAIRE :

Christelle Gertsch Macuglia

Maurizio Ciurleo

Motion en suspens (délai de traitement d'une année, selon RG 3.23) :

- ✓ Les Verts : « Pour la création d'une Société neuchâteloise pour l'exploitation de l'énergie éolienne », accepté par le CG lors de sa séance du 26 octobre 2009
- ✓ PLR : « Un arbre pour chaque naissance », accepté par le CG lors de sa séance du 26 avril 2010
- ✓ POP : « Pour des achats ou des investissements communaux issus d'une production sociale et écologique », accepté par le CG lors de sa séance du 26 avril 2010